
Rapport annuel des activités du Centre **communautaire** juridique de **MONTREAL**



2015 • 2016

RAPPORT ANNUEL DES
ACTIVITÉS DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE
JURIDIQUE DE
MONTRÉAL
2015-2016



TABLE DES MATIÈRES

Préface	I
Le mot de la Directrice générale	II
La déclaration de la directrice générale adjointe et du secrétaire corporatif	III
Les faits saillants et les principaux résultats	1
La présentation du Centre communautaire juridique de Montréal	7
Les résultats 2015-2016 au regard du <i>Plan stratégique 2013-2017</i>	11
Les mesures de développement durable	28
Les obligations découlant de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>	29
Le rayonnement et les implications des avocats	30
Le prochain exercice	38
La liste des implications des avocats auprès des organismes communautaires et autres associations	39
Annexe I: les statistiques de la demande d'aide juridique, contributif et gratuit	45
Annexe II: les statistiques de la demande d'aide juridique, contributif	48
Annexe III: les statistiques du service provincial de garde téléphonique	50
Annexe IV: la campagne de presse sur la hausse des seuils d'admissibilité du 1 ^{er} janvier 2016	51

Préface

Ayant assumé la fonction de directeur général tout au cours de la période visée par ce rapport annuel, la nouvelle administration m'a offert de rédiger une note en guise de préface. J'ai accepté cet honneur avec beaucoup d'enthousiasme.

Ce qui m'a impressionné à la lecture du rapport, c'est la capacité du CCJM à innover et à s'adapter.

Ainsi, l'implication de plusieurs avocats de différents secteurs du droit, dans le cadre de la Clinique juridique itinérante, s'avère très prometteuse pour répondre aux besoins particuliers des itinérants. Nos avocates ont aussi joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'un projet d'accompagnement judiciaire en matière criminelle à la Cour du Québec, district de Laval, pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Si ce projet voit le jour l'automne prochain, les justiciables et la société en retireront un bénéfice énorme par la réduction des cas et la diminution de la durée des incarcérations. Le CCJM a également tenté de créer un service similaire dans le district judiciaire de Montréal. Bien que ces efforts n'aient pas été couronnés de succès, ces travaux s'avèreront utiles pour l'avenir. Rappelons que ces deux derniers projets sont largement inspirés du programme d'accompagnement judiciaire en vigueur depuis quelques années à la Cour municipale de Montréal et dont l'existence et le succès ne seraient pas possibles sans la grande participation du CCJM.

Au cours de la dernière année, le CCJM a su s'adapter sous plusieurs aspects. Le récent exercice de vérification de la demande d'aide juridique aura provoqué une nouvelle prise de conscience du rôle fondamental de l'avocat de l'aide juridique dans la gestion de la Loi. La direction du CCJM a su communiquer et valoriser les exigences de ce rôle. Les avocats ont compris l'importance de l'enjeu et se sont mobilisés pour y faire face.

Le CCJM s'est adapté aux différents besoins de sa clientèle notamment par l'ajout d'un avocat en immigration, pour les cas de détention, et par le transfert d'effectifs civilistes au bénéfice du bureau de Laval. D'autre part, dans certains cas, nos avocats devront élargir leur pratique, notamment en santé mentale, alors qu'ils donneront des services en matière civile et criminelle. Dans d'autres cas, nos avocats doivent se spécialiser, là où la pratique l'impose, telle en matière du droit administratif. En d'autres termes, nous exigeons que la pratique de nos avocats s'adapte aux besoins de la clientèle et aux impératifs liés à la compétence.

Le CCJM et le réseau d'aide juridique sont des rouages essentiels de l'appareil judiciaire du Québec. Or notre monde judiciaire est en crise. Les récents sondages indiquent un manque de confiance du public en son système de justice. Les délais, les coûts, notamment, sont des éléments négatifs. Le nouveau Code de procédure civile réussira-t-il à lui seul à renverser la tendance? Il n'est pas irréaliste d'en douter. L'appareil judiciaire aura besoin de beaucoup plus. Il aura besoin d'une grande capacité d'innovation et d'adaptation.

Vous aurez deviné que le CCJM est bien muni pour faire face à ces défis.



José Turgeon
Directeur général du CCJM
2014-2016

Le mot de la Directrice générale

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport annuel du Centre communautaire juridique de Montréal (ci-après nommé le CCJM) pour l'exercice 2015-2016.

Nous en sommes maintenant à la troisième année de réalisation du Plan stratégique 2013-2017 et nous constatons que nous sommes toujours alignés sur nos priorités stratégiques. Notre équipe est plus mobilisée que jamais et nous en profitons pour souligner la contribution exceptionnelle de notre directeur général sortant, Me José Turgeon, qui a consacré sa carrière de gestionnaire à développer une équipe de direction forte, à favoriser un environnement de travail sain et stimulant et à entamer le virage Expérience-client.

Le rapport qui suit fait état de façon spécifique de nos actions. Nous mettrons en lumière les principales réalisations du CCJM en lien avec les trois enjeux privilégiés à savoir : l'accès à la justice, le rayonnement dans la société et une organisation attrayante et efficiente.

L'accès à la justice

Afin de favoriser l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables, les avocats de CCJM ont innové cette année en participant activement au projet de *Clinique juridique itinérante* et en initiant un *Protocole d'intervention judiciaire en santé mentale* à Laval.

La réflexion sur le service à la clientèle s'est poursuivie, des constats et des recommandations ont été formulés. Nous en sommes maintenant au stade de l'appropriation du virage Expérience-client entrepris.

Nous avons maintenu le poste temporaire en droit de l'immigration et avons réussi à offrir plus de services juridiques aux personnes détenues par les services frontaliers. Nous avons également augmenté notre représentation en matière de logement et en droit de la santé.

Enfin, nous avons augmenté le nombre d'employés et avocats au Bureau d'aide juridique Laval afin de mieux desservir la population lavalloise.

Le rayonnement dans la société

Au cours de la dernière année, nous avons continué à défendre les droits constitutionnels de nos clients. Nous avons maintenu notre requête en intervention pour appuyer la position du Barreau du Québec de déclarer inconstitutionnelle la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* parce qu'elle introduit des peines minimales obligatoires.

Nous sommes aussi intervenus auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de l'informer des violations possibles à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Charte des droits et libertés de la personne s'il allait de l'avant avec le projet de loi 70 amendant la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*.

Une organisation attrayante et efficiente

Pour favoriser le développement des compétences de nos jeunes avocats du Service provincial de garde téléphonique, le CCJM a conclu une entente avec le Centre communautaire de la Rive-Sud et le Centre communautaire Laurentides-Lanaudière permettant à ses premiers de faire des remplacements sur le terrain le plus souvent possible.

Enfin, le CCJM participe présentement à un protocole de recherche afin d'améliorer la qualité de vie au travail de ses employés.

En misant sur l'expertise de nos équipes, nous sommes confiants d'atteindre les objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés lors de l'élaboration de notre Plan stratégique 2013-2017.



Me Stéphanie Archambault
Directrice générale

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU SECRÉTAIRE CORPORATIF

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel des activités sont sous la responsabilité de la directrice générale, Me Stéphanie Archambault. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information et des données contenues dans le rapport annuel des activités que le Secrétaire corporatif confectionne en collaboration avec la Direction générale.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du CCJM et la fiabilité de l'information et des résultats, des systèmes de contrôle interne et de l'information ont été maintenus tout au long de l'exercice financier.

À notre connaissance, le rapport annuel des activités 2015-2016 décrit fidèlement la mission, la vision, les valeurs, la structure organisationnelle et les ressources du centre. Il fait état des objectifs, des cibles, des indicateurs et des résultats obtenus en 2015-2016 au regard du plan stratégique 2013-2017, des engagements de la déclaration de services aux citoyens, des mesures de développement durable et des résultats relatifs aux exigences législatives affectant le CCJM.

À notre avis, les données et renseignements présentés dans ce rapport annuel des activités sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.



Me Stéphanie Archambault
Directrice générale

Montréal, le 20 mai 2016



Me Gilles Trudeau
Secrétaire corporatif

Montréal, le 20 mai 2016

LES FAITS SAILLANTS ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Cette section présente les principales réalisations du CCJM en 2015-2016

CHANGEMENTS DANS L'ÉQUIPE DE DIRECTION DU CCJM

- **Le départ à la retraite et le renouvellement de la direction générale.** Me José Turgeon a annoncé son départ à la retraite en décembre 2015, ce qui a provoqué l'affichage successif des postes de directeur général et de directeur général adjoint. Le conseil d'administration a nommé Me Stéphanie Archambault directrice générale et Me Isabelle Allard directrice générale adjointe. Elles sont entrées en poste le 29 avril 2016, date du départ de Me José Turgeon.

Me Turgeon a quitté le CCJM après y avoir œuvré pendant plus de 37 ans. Il a occupé successivement les postes d'avocat au Bureau d'aide juridique de Rosemont, directeur du nouveau Bureau d'aide juridique Sud-Ouest, secrétaire du CCJM, directeur général adjoint en 2011, et enfin directeur général de 2014 jusqu'à son départ à la retraite. Toute sa carrière de gestionnaire a été marquée par son respect profond des personnes avec qui il a travaillé. Son influence sur les administrations précédentes a permis de faire évoluer le style de gestion de la direction générale vers la concertation, la reconnaissance et la transparence. Me Turgeon a mis en place une véritable équipe de gestionnaires réunissant tous les directeurs de bureau et de service. Au cours de son passage à la direction générale, il a développé des liens étroits avec la Commission des services juridiques ainsi qu'avec les directeurs généraux des autres centres, faisant ainsi progresser la collaboration entre les centres et le réseau d'aide juridique. Il s'est démarqué comme étant un facilitateur et un développeur. Il a trouvé des opportunités de développement tant pour le réseau que pour le CCJM, et cela même en période de compression budgétaire. Comme directeur général, Me Turgeon a maintenu son approche basée sur la participation et la coopération, créant ainsi un milieu de travail permettant autant le développement du CCJM que celui de ses employés. Ses qualités humaines et sa personnalité rassembleuse laisseront une empreinte durable sur les employés et les activités du CCJM.

- **La nomination d'une nouvelle directrice au BAJ Montréal-Nord et le changement de direction pour le BAJ Crémazie.** Le 28 mai 2015, le conseil d'administration a nommé Me Brigitte Lavoie à la direction du BAJ Montréal-Nord. Le 28 mai 2015, Me Marie-Claude Marcil a pris la direction du BAJ Crémazie suite à ce changement.
- **La nomination d'une directrice par intérim au BAJ Laval.** Suite à la nomination de Me Jean-Pierre Authier à la magistrature le 10 février 2016, la direction générale a désigné Me Christiane Lalonde directrice par intérim du BAJ Laval le 15 février 2016

FAITS SAILLANTS GÉNÉRAUX

- **Le traitement de la demande d'aide juridique.** Dans un souci de cohérence dans le traitement de la demande d'aide juridique entre les différents centres régionaux, la CSJ a mis sur pied le Comité cohérence dont le mandat est de mettre à jour la politique de traitement des demandes d'aide juridique. Me Stéphanie Archambault, directrice générale adjointe, a participé aux travaux du comité qui a adopté, en janvier dernier, une politique de traitement des demandes d'aide juridique de la Commission des services juridiques complètement révisée.



- **La rigueur dans le traitement de l'admissibilité à l'aide juridique.** La direction générale a fait une tournée des bureaux pour rappeler aux avocats l'importance de traiter rigoureusement la demande d'aide juridique et de s'assurer d'avoir aux dossiers toutes les pièces justificatives. La direction générale a également sensibilisé les avocats à leur devoir d'accompagnement de la clientèle dans l'obtention de ces pièces. Me Isabelle Allard et Me Marie-Claude Marcil, directrices de bureau, ont participé avec la CSJ à la création d'un guide d'utilisation du logiciel *Admissibilité* et à la création d'un webinaire sur l'admissibilité pour tous les employés du réseau. Ces directrices ont également donné des formations sur l'admissibilité à l'aide juridique incluant le logiciel *Admissibilité* aux employés des centres régionaux de la Côte-nord, de l'Abitibi et de l'Outaouais. Le CCJM a mis en place des mesures additionnelles de contrôle favorisant la détection des erreurs pour assurer la conformité du processus d'admissibilité.
- **La baisse de la demande acceptée d'aide juridique pour une deuxième année consécutive malgré la hausse des seuils d'admissibilité.** Les relevés statistiques de cette année démontrent à nouveau une baisse de la demande acceptée d'aide juridique, et ce malgré la hausse des seuils d'admissibilités du 1^{er} janvier dernier. Cette baisse s'explique probablement par les éléments suivants : le déplacement de la population en faveur de la banlieue montréalaise, la baisse du nombre de procédures déposées devant la Cour supérieure en droit familial, la baisse de la criminalité à Montréal, la baisse du nombre de dossiers ouverts au palais de justice de Montréal en chambre criminelle, la baisse du nombre de dossiers en LSPJA à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec à Montréal, la diminution du nombre de prestataires d'aide sociale dans de la ville de Montréal et le décrochage judiciaire décrit par la juge en chef Beverley McLachlin. L'entrée en vigueur du Nouveau *Code de procédure civile* risque de contribuer également à la baisse de la demande puisqu'il favorise le recours aux modes alternatifs de règlement des différends. Or, la *Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques* ne permet que de rendre des services devant les tribunaux. Face à cette situation, la direction du CCJM élabore différents projets pour augmenter sa présence dans des secteurs d'activités pour lesquels il y a encore une forte demande notamment, en droit de l'immigration. L'offre de services est également augmentée au BAJ Laval pour répondre aux besoins de la clientèle de la Ville de Laval dont la population continue d'augmenter.

UNE ORGANISATION FAVORISANT L'ACCÈS À LA JUSTICE

- **Les initiatives à la Cour municipale de Montréal.** Le CCJM a poursuivi son implication auprès de la Cour municipale de la ville de Montréal à l'égard du Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM). Depuis 2009, le CCJM y affecte un avocat à temps plein soit Me Jocelyn Giroux. Le CCJM participe également au Programme d'accompagnement justice-itinérance (PAJIC) pour les itinérants et au programme visant les abus des aînés.
- **Le programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec.** Ce programme, élaboré conformément à l'article 720 du Code criminel, permet à une personne aux prises avec une dépendance à une substance de se faire traiter sous la supervision d'un juge de la Cour du Québec. La réussite du programme est prise en compte par le tribunal à titre de facteur important de sa réhabilitation et pourra justifier l'imposition d'une peine adaptée et plus clément, voire même l'exemption d'une peine minimale d'emprisonnement. Le CCJM favorise la participation de deux avocats, Me Nathalie Gauthier et Me Gilles Trudeau, aux travaux du comité opérationnel et restreint, en plus du comité provincial. Me Gilles Trudeau a de nouveau contribué, avec la Cour du Québec, à former une délégation de magistrats français sur le Programme.
- **Les travaux d'implantation d'un tribunal de santé mentale à la Cour du Québec chambre criminel et pénale.** La Cour du Québec tente de mettre sur pied un tribunal de santé mentale à la chambre criminelle et pénale de Montréal. Pour y parvenir, elle a réuni dans un comité tous les intervenants intéressés pour élaborer une offre de service. Le CCJM est représenté à ce comité par la coordonnatrice des services du BAJ Droit de la santé, Me Éline Châteauevert. Les travaux se poursuivent et ont pour but présentement de trouver un intervenant pivot qui assumera la liaison et la circulation de l'information auprès de tous les partenaires. Le comité estime pour le moment que sans cet intervenant il n'est pas en mesure de débiter l'offre de ce nouveau service. Les travaux se poursuivront durant la prochaine année.



- Le protocole d'intervention en santé mentale à Laval (nom provisoire).** En 2014, Me Julie Charlebois et Me Louise Deschênes ont proposé au CCJM et à la juge Dominique Larochelle de la Cour du Québec, d'entamer des travaux pour définir des moyens d'actions afin de faciliter le passage en justice pénale de la clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale à Laval. Ainsi, un groupe de travail a été formé pour la mise en place d'une table de concertation en justice et santé mentale à Laval. Leur collaboration fructueuse a permis l'élaboration d'un protocole d'intervention pour une approche individualisée, respectueuse et adaptée à la clientèle cible. L'objectif du protocole est de limiter les stigmates associés au passage dans le système de justice, limiter la détention et ses inconvénients ainsi que favoriser l'accès rapide aux services et aux soins. Ainsi, le service de police de Laval et l'Hôpital de la Cité-de-la-santé mettront à la disposition de la clientèle un service de visioconférence relié au Palais de justice pour éviter le déplacement au tribunal des justiciables consentants. Des psychiatres de l'Hôpital de la Cité-de-la-santé produiront les évaluations portant sur l'aptitude à subir un procès dans un très court délai à l'hôpital alors qu'actuellement, la clientèle est évaluée par Pinel en prison. Le greffe du palais de justice de Laval traitera plus rapidement ces dossiers. Le CISSS de Laval fournira un intervenant pivot pour accompagner la clientèle et assurer un suivi. De plus, un volet civil pour l'application de la Loi P-38, pour les ordonnances de mise sous garde et de soins est en voie de développement. Si tout fonctionne comme prévu, le protocole fera l'objet d'un dévoilement à la rentrée judiciaire à Laval en septembre prochain. Les avocats du BAJ Laval assumeront des tours de garde pour représenter les personnes arrêtées ou détenues à l'hôpital. Ils agiront en matière civile et criminelle.
- Le Projet de clinique juridique itinérante.** En concertation avec Me Francine Léger, directrice du BAJ Centre -Sud, la direction générale a accueilli monsieur Donald Tremblay, étudiant en droit à l'UQÀM, dans le cadre de son stage universitaire afin qu'il réalise son projet de clinique juridique itinérante. Pendant 10 semaines, Monsieur Tremblay a arpente le quartier Centre-Sud de Montréal pour aller à la rencontre des personnes itinérantes et discuter avec eux de leurs besoins juridiques. Lorsque ces personnes exprimaient des besoins, Monsieur Tremblay leur obtenait des services de conseils juridiques rendus par des étudiants dans le cadre de la clinique juridique de l'UQÀM. À l'issue de ces consultations, les personnes itinérantes étaient accompagnées dans les bureaux d'aide juridique appropriés pour y obtenir des services de représentation par avocat. Le 8 avril dernier, lors de la conférence de presse, le président-directeur général de la clinique, monsieur Donald Tremblay, a rendu un vibrant hommage au CCJM, à sa direction, et aux avocats qui ont rendu des services à cette clientèle vantant leur professionnalisme et leur travail d'exception. Depuis près d'un an, plusieurs de nos avocats ont participé à ce projet d'accès à la justice soit, notamment, Me Elfriede Duclervil, Me Caroline Braun, Me Francine Léger, Me Marcel Lefebvre, Me Anita Martinez, Me Ann Wasajja, Me Aurore Brun, Me Marc-André Émard, Me Penelope Fortin, Me Nathalie Gauthier, Me Charles Silvain, Me Sylvie Piriou, Me Dahlia Gaipman, Me Penelope Karavelas et Me France Marchetti. Le lancement officiel de la clinique itinérante a eu lieu en présence de la ministre de la Justice du Québec ainsi qu'en présence de Me Louise Arbour qui en devient la porte-parole.
<http://www.lapresse.ca/actualites/201604/08/01-4969020-louise-arbour-devient-lambassadrice-de-la-clinique-juridique-itinerante.php>
<http://quartierlibre.ca/un-nouvel-appui-pour-les-etudiants-de-la-clinique-juridique-itinerante/>
- La réflexion commune sur le service à la clientèle.** Le comité sur le service à la clientèle a déposé, à l'automne 2015, ses constats et ses recommandations à la Direction générale. Forte de ces travaux, l'équipe de direction a suivi une formation à HEC Montréal sur les meilleures pratiques en matière de service à la clientèle et elle a pris le relais du comité pour faire la synthèse des recommandations et en dégager les éléments qui constitueront les normes organisationnelles. Le projet de normes sera discuté par les participants de quatre comités du CCJM dans le but de préparer une formation commune des employés de bureau et des avocats, qui aura lieu le 21 octobre prochain. Les comités associés au projet sont : le comité du service à la clientèle, le comité des communications et les deux comités de formation qui réunissent 23 personnes de l'organisation.
- La mise sur pied d'un comité pour accroître l'offre de services en matière de logement.** Un groupe de 6 avocats s'est réuni régulièrement cette année pour partager leur expertise et les meilleures pratiques en droit du logement. Ils ont organisé une formation avec le concours de la Santé publique sur le thème des punaises de lit, problème d'infiltration d'eau et moisissure, considérant la crise qui sévit à Montréal. Les efforts des



deux dernières années en matière de logement se sont concrétisés par une augmentation du taux de représentation par les permanents qui se situe maintenant à plus de 73.3% des demandes en cette matière.

- **Le maintien du poste temporaire d'avocat au BAJ Droit de l'immigration.** L'ajout d'un poste temporaire d'avocat a permis dans la dernière année de maximiser l'offre de services en droit de l'immigration et d'assurer une meilleure répartition de la clientèle entre les deux composantes du régime d'aide juridique, soit les avocats de la pratique privée et les avocats permanents. Le nouvel avocat a principalement représenté des clients détenus par l'Agence des services frontaliers du Canada et sa présence a été fort appréciée par les clients et les tribunaux. Devant ces excellents résultats, la direction du CCJM a décidé de créer un nouveau poste permanent. Le poste devrait être comblé au printemps 2016.
- **Plus de services pour la population de Laval.** Afin de répondre aux besoins croissants de la population lavalloise, le CCJM a ajouté une secrétaire, un avocat en droit civil, une préposée à l'accueil et une technicienne en droit au BAJ Laval depuis janvier 2016.

UNE ORGANISATION DYNAMIQUE ET RAYONNANTE DANS LA SOCIÉTÉ

- **La requête en intervention du CCJM en soutien à la position du Barreau du Québec dans sa requête en jugement déclaratoire.** Rappelons qu'en 2013, le CCJM a déposé en première instance une requête en intervention pour appuyer la position du Barreau du Québec de déclarer inconstitutionnelle la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* parce qu'elle introduit des peines minimales obligatoires. La Cour supérieure a rejeté le moyen déclinatoire du Procureur général du Canada portant sur l'absence d'intérêt du Barreau du Québec. Cette décision a été maintenue en appel par la Cour d'appel du Québec. La demande de permission d'appeler devant la Cour suprême du Canada par le Procureur général du Canada a été refusée en juillet 2015. Les parties ont débuté des échanges en vue du dépôt d'un échéancier durant l'automne mais les discussions ont été ajournées suite à l'élection du nouveau gouvernement fédéral. En effet, la nouvelle ministre de la Justice du Canada a reçu mandat de vérifier le corpus législatif afin de s'assurer que les lois adoptées par le gouvernement conservateur respectent la Constitution, la Charte et les valeurs canadiennes. La Loi C-10 fait partie des lois révisées. Le procureur général du Canada a nommé de nouveaux procureurs au dossier et ils doivent réviser celui-ci.
- **L'intervention auprès de la directrice de cabinet adjointe du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au sujet du projet de loi 70.** Le CCJM est intervenu auprès de la directrice de cabinet adjointe du ministre suivant le dépôt du projet de loi 70 apportant des amendements à la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. Ces amendements visent à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Ces mesures peuvent restreindre les prestations d'aide sociale aux nouveaux prestataires qui refuseraient un emploi proposé ou encore de suivre des programmes d'employabilité. La Direction générale à laquelle se sont joints Me Isabelle Allard, directrice du BAJ Maisonneuve-Mercier et Me Marc-André Émard, avocat au BAJ Centre-Sud a déposé un argumentaire établissant notamment des violations à la dignité de la personne, au droit à la sécurité en contravention à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'à la Charte canadienne des droits et libertés.
- **Le nouveau site Internet www.aidejuridiquedemontréal.ca.** C'est en octobre 2015 que le nouveau site Internet du CCJM a été mis en ligne. Le site est maintenant à l'image des employés qui travaillent au CCJM. Il illustre la qualité des services professionnels que le CCJM rend, la diversité de la clientèle qu'il dessert en plus de propulser ses employés comme les ambassadeurs de la carrière du CCJM. Le site arbore une image rajeunie, actuelle et contemporaine. Il est à noter que les photographies publiées sur le site ont été réalisées par la photographe en résidence du CCJM, Me Catherine Boutin du BAJ Côte-des-Neiges.
- **La campagne d'information sur la hausse des seuils d'admissibilité du 1er janvier 2016** Le CCJM est fier de l'intensité de la couverture médiatique que la campagne d'information sur la hausse des seuils d'admissibilité a eu dans le monde médiatique. Informer la population demeure l'une des missions du CCJM et la direction entend résolument poursuivre à l'avenir ses efforts de promotion des hausses des seuils



d'admissibilité pour assurer à la population qu'il dessert un meilleur accès à la justice. Les coupures de presse qui démontrent le succès de la campagne sont reproduites à l'annexe IV.

- **La nouvelle politique des communications du CCJM.** Le conseil d'administration du CCJM a adopté à sa réunion de février 2016 la nouvelle politique des communications du CCJM. Cette politique a été élaborée par le comité des communications sous la présidence de Me Isabelle Allard, directrice du BAJ Maisonneuve-Mercier. Le comité regroupe des avocats de plusieurs secteurs de droit ainsi que des employés de bureau. La politique a pour but d'établir les rôles et responsabilités de tous les employés du CCJM en matière de communication interne et externe. Des normes graphiques et un plan directeur des communications compléteront la politique afin d'assurer une cohérence entre les communications et le *Plan stratégique*.

UNE ORGANISATION ATTRAYANTE ET EFFICIENTE

- **Nouvelle entente facilitant les possibilités de remplacement d'avocats dans les centres régionaux pour les avocats du Service provincial de la garde téléphonique.** Le CCJM a négocié une nouvelle entente afin d'augmenter les possibilités de remplacement par ses avocats dans les CCJ de Laurentides-Lanaudière et de la Rive-Sud. Les avocats affectés au Service provincial de garde auront davantage de possibilités de pratiquer le droit et de faire des remplacements. Cette mesure est bien accueillie par les partenaires et par les avocats.
- **L'arrivée du NCPD et la formation de tous les employés du CCJM.** Afin de préparer son équipe à l'arrivée de nouveau *Code de procédure civile*, le CCJM a offert à l'ensemble de ses employés une formation pratique. De même, il a offert à ses avocats une formation sur le nouveau code et sur les moyens alternatifs de règlement des différends. De plus, le CCJM a mandaté Me Nathalie Drouin, directrice de BAJ Côte-des-Neiges et madame Manuela Ferreira, secrétaire formatrice afin de constituer une banque de modèles.
- **Le défi de recruter la relève.** Recruter une relève compétente et engagée demeure au centre des préoccupations du CCJM. Ainsi le CCJM a participé aux journées Carrières de cinq universités.
- **Le CCJM se démarque !**
 - Le 6 novembre 2015, la CSJ a attribué le Prix Robert-Sauvé, volet « réseau » à titre posthume à Me Claude-Hargreaves à l'occasion de son congrès. Ce mérite vise à souligner son engagement et son implication pendant 41 ans au CCJM et dans le réseau de l'aide juridique.
 - Le 6 novembre 2015, les avocats du réseau se sont vus décernés le Prix mérite de la CSJ pour souligner leur engagement envers la clientèle. Le 28 mai 2015, Me Charles Benmouyal et Me Caroline Braun du BAJ du BAJ Droit criminel et pénal se sont vu décernés le Prix Robert-Sacchitelle par l'Association des avocats de la défense de Montréal pour leur engagement et leur extraordinaire dévouement au service de leur client Mario. Rappelons qu'ils ont fait l'objet d'articles dans le journal La Presse le 25 décembre 2015. <http://www.lapresse.ca/actualites/201412/24/01-4830868-mario-et-sa-meute.php>
 - Le 7 octobre 2016, madame Martine Nolin a été nommée juge à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse à Montréal. Cette nomination consacre l'excellence du travail des avocats du CCJM à la défense des jeunes de la région de Laval.
 - Le 13 octobre 2015, la bâtonnière du Barreau de Montréal, Magali Fournier, a remercié et félicité les membres des comités de liaison avec la Cour d'appel, la Cour supérieure en matières civile et familiale et la Cour du Québec, chambre civile, pour leur excellent travail visant à faciliter la mise en œuvre du nouveau Code de procédure civile soit Me Francine Léger, Me Gaétan Bourassa, Me Angela Todaro et Me Nathalie Drouin



- En 2015, Centraide du grand Montréal a décerné un certificat de reconnaissance aux employés du CCJM pour saluer la grande participation à la campagne de Centraide et les remercier de leur générosité.
- Le 16 novembre 2015, la salle Claude-Hargreaves au bureau du siège social a été inaugurée en présence des membres de la famille.
- Le 10 février 2016, monsieur Jean-Pierre Authier a été nommé à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse à Longueuil. Cette nomination consacre encore une fois l'excellence du travail des avocats du CCJM et leurs dévouements envers les jeunes de la grande région métropolitaine.



SA MISSION

Assurer l'accès à la justice aux personnes financièrement admissibles, résidants sur les territoires de Montréal et de Laval, en rendant des services pour faire valoir leurs droits, gratuitement ou avec contribution, dans la mesure prévue par la *Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques*.

Informar les personnes admissibles de leurs droits et obligations en développant des programmes d'information.

Fournir des services de conseil et de représentation devant les tribunaux.

Favoriser l'évolution du droit et contribuer à l'amélioration du système de justice pour tous par la qualité de ses services professionnels et de son expertise quant aux conditions sociales, économiques et juridiques de sa clientèle.

SA VISION

Une organisation dynamique qui se démarque par l'excellence de ses services, privilégie la relation client-avocat et maximise, au bénéfice du client, ses ressources multidisciplinaires, tout en favorisant l'accès à la justice. Son efficacité, sa pertinence et son rayonnement sont favorisés par sa collaboration avec ses partenaires des milieux communautaires et institutionnels.

Un acteur influent qui s'implique dans le débat public sur des questions sociales et juridiques touchant sa clientèle.

Un employeur qui offre des conditions de travail concurrentielles à ses employés, qui favorise un climat de travail sain, stimulant et mobilisateur afin de maximiser l'attraction, la contribution et le développement de ses équipes.

SES VALEURS

Le CCJM encourage ses membres à partager et à promouvoir les valeurs qu'il a faites siennes, à savoir la compétence, le respect, l'esprit d'équipe, l'esprit de service et l'imputabilité.

SA STRUCTURE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les pouvoirs du CCJM sont exercés par son conseil d'administration qui, dans le cadre de sa mission, veille à la saine administration et à l'élaboration des orientations, des objectifs, des politiques du CCJM et à l'embauche du personnel.

Le conseil est composé de douze membres bénévoles, nommés par la Commission des services juridiques, choisis en raison de leur implication au sein de la communauté et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la mission du CCJM et à sa bonne gouvernance.

Au 31 mars 2016, ces membres sont :

Me Nicole Parent, présidente
Me Danièle Roy, vice-présidente
Me Geneviève Fortin
Monsieur Pierre Gendron
Madame Michèle Goyette

Madame Céline Pelletier
Madame Yvonne Séguin
Madame Marian Shermarke
Madame Huguette St-Louis
Monsieur Jean Valiquette

Deux postes sont à combler



LA DIRECTION JURIDIQUE

Elle est constituée de la Directrice générale, de la Directrice générale adjointe et du Secrétaire corporatif. Sous l'autorité de la Directrice générale, la direction juridique du CCJM voit à la gestion efficace des services et des ressources, à la mise en œuvre des objectifs et orientations mis de l'avant par le conseil d'administration et à la gestion des activités du CCJM lesquels s'exercent au sein des différents bureaux d'aide juridique répartis selon les divers domaines du droit sur l'ensemble du territoire de Montréal et de Laval.

LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Également, sous l'autorité de la Directrice générale, la Direction des services administratifs et financiers est responsable des activités comptables et financières et voit à la planification administrative.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Directrice des ressources humaines, qui relève aussi de la Directrice générale, participe notamment à l'embauche, à la formation, aux communications, à l'information, à la gestion des dossiers d'invalidité et à l'organisation du travail. L'ensemble des employés et la direction bénéficient de son expertise.

LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

La Direction des services informatiques répond à la Directrice générale de l'ensemble des services informatiques que le CCJM met à la disposition de la communauté et des ressources informatiques nécessaires à la prestation des services à la clientèle. Le directeur a pour responsabilité particulière le maintien, la sécurité et le développement des actifs informationnels.

LES BUREAUX LOCAUX

Ces bureaux sont sous la responsabilité d'un directeur et dispensent l'ensemble des services selon les domaines de droit déterminés par le CCJM. L'un des bureaux est situé à Laval, alors que les autres sont situés à Montréal.

Six bureaux œuvrent, à Montréal, en matière civile, familiale, sociale et administrative. Il s'agit des bureaux :

BAJ Centre-Sud : une directrice, six avocats et neuf employés;
BAJ Côte-des-Neiges : une directrice, quatre avocats et sept employés;
BAJ Crémazie : une directrice, six avocats et neuf employés;
BAJ Maisonneuve-Mercier : une directrice, sept avocats et dix employés;
BAJ Montréal-Nord : une directrice, sept avocats et dix employés;
BAJ Sud-Ouest : une directrice, huit avocats et onze employés.

D'autres bureaux, également situés à Montréal, offrent des services dans les domaines suivants :

BAJ Droit criminel et pénal : deux directrices, un adjoint administratif, dix-neuf avocats et six affectés au Service provincial de garde téléphonique, vingt-quatre employés;
BAJ Droit de la jeunesse : un directeur, onze avocats et neuf employés;
BAJ Droit de l'immigration : une directrice, quatre avocats et sept employés;
BAJ Droit de la santé : une directrice également directrice du BAJ Droit criminel et pénal, cinq avocats et deux employés;
BAJ Laval : Une directrice du bureau par intérim, onze avocats et douze employés. Ce bureau offre tous nos services juridiques incluant le droit carcéral, mais à l'exception des services en droit de l'immigration.



PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES DU CCJM

Le CCJM compte sur les services de 247 personnes pour mener à bien sa mission. Le portrait de notre personnel est à prédominance féminine puisque le CCJM emploie 202 femmes et 45 hommes. 57 employés ont moins de 35 ans, 136 ont entre 35 et 55 ans et 54 ont plus de 56 ans.

Chez les employés, nous comptons 128 femmes et 6 hommes. Les avocats incluant les cadres comptent 74 femmes et 39 hommes.

Le nombre d'années d'expérience en moyenne des avocats, incluant les remplaçants, est de 14 ans et celui des employés de bureau est de 12 ans.

Le nombre d'années d'expérience moyen des avocats et des employés par bureau s'établit ainsi :

BAJ	2013-2014 avocats	2014-2015 avocats	2015-2016 avocats	2013-2014 employés	2014-2015 employés	2015-2016 employés
Laval	22	24	18	20	16	16
Centre-Sud	19	17	21	12	8	10
Droit de la jeunesse	16	15	18	16	16	16
Droit criminel et pénal	14	12	11	14	13	14
Maisonnette-Mercier	14	14	11	9	11	8
Montréal-Nord	12	10	10	15	15	14
Côte-des-Neiges	18	16	17	11	8	7
Crémazie	12	9	14	9	7	6
Droit Immigration	25	22	23	15	12	11
Droit de la Santé	17	19	21	6	7	5
Service de garde	3	3	3	13	7	1
Sud-Ouest	7	8	8	13	9	10

LA CLIENTÈLE DU CCJM

La clientèle qui demande l'aide juridique au CCJM varie en fonction des secteurs de services juridiques requis et en fonction du type de régime d'accessibilité à l'aide juridique par lequel elle se qualifie. Les deux régimes sont le volet gratuit et le volet contributif.

Toutes les demandes d'aide juridique des clients sont traitées par les avocats ou les employés du CCJM.

Lorsque les clients demandent les services d'un avocat du CCJM, celui-ci détermine l'admissibilité financière et la couverture du service. Lorsque la demande est acceptée, l'avocat donne les services juridiques requis et couverts par la loi.

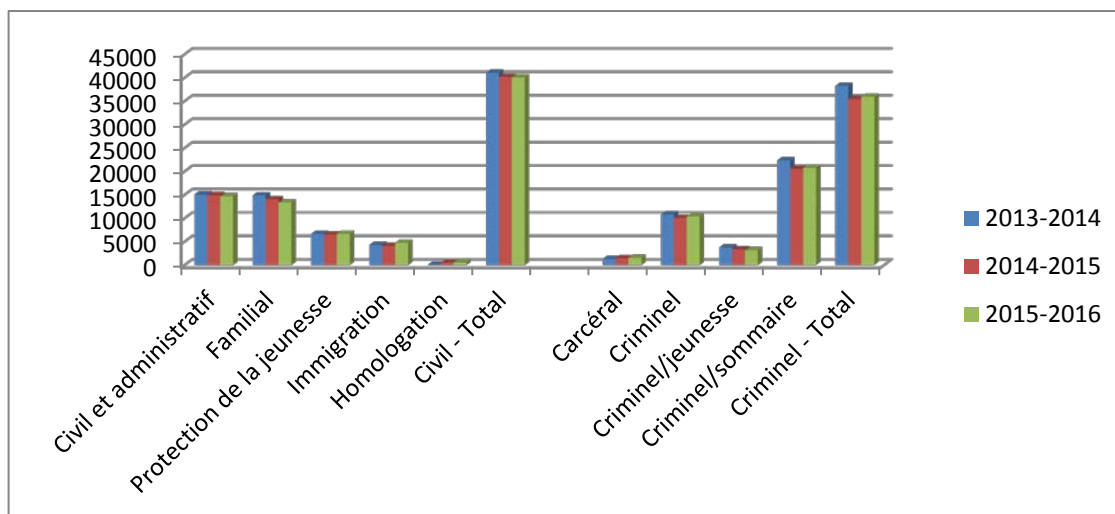
Les demandes des clients visant à obtenir les services d'un avocat de la pratique privée sont traitées par nos techniciennes en droit et préposées spécialisées à l'admissibilité. Ces employés sont sous la supervision juridique de leur directeur. Lorsque le directeur accepte la demande, les employés émettent le mandat en faveur de l'avocat.

Les employés administrent la gestion et la perception des sommes versées au régime du volet contributif et procèdent au recouvrement des coûts de l'aide juridique dans les cas prévus par la loi.

Les relevés statistiques faisant état des activités du CCJM sont joints au présent rapport à l'Annexe I.



Les dossiers traités par les avocats du CCJM sont répartis entre les secteurs d'activités professionnels comme suit :



	Contributif + gratuit		
	Grand total de demandes traitées		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Civil et administratif	15063	14929	14676
Familial	14868	14079	13364
Protection de la jeunesse	6645	6543	6690
Immigration	4290	4106	4782
Homologation	43	496	571
Civil - Total	41048	40160	40087
Carcéral	1300	1493	1545
Criminel	10826	10077	10386
Criminel/jeunesse	3757	3337	3179
Criminel/sommaire	22362	20535	20754
Criminel - Total	38250	35458	35884

Enfin, pour avoir un portrait complet des activités du CCJM, il faut ajouter les résultats du Service provincial de garde téléphonique opéré par les avocats du CCJM au bénéfice du réseau d'aide juridique.

Le tableau des résultats du Service provincial de garde téléphonique est joint au présent rapport à l'Annexe II.



Les résultats présentés dans cette section sont ceux de la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2017 du CCJM. Ce plan présente les priorités du CCJM sur un horizon de cinq années.

Il peut être consulté à l'adresse : www.aidejuridiquedemontreal.ca

En tenant compte de l'environnement dans lequel il évolue, le CCJM a établi trois enjeux principaux et cinq orientations stratégiques.

ENJEU I UNE ORGANISATION FAVORISANT L'ACCÈS À LA JUSTICE

ORIENTATION I : IMPLANTER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES NOUVEAUX SERVICES ET L'UTILISATION DU VOLET CONTRIBUTIF

ORIENTATION II : MAXIMISER, AU BÉNÉFICE DU CLIENT, NOS RESSOURCES MULTIDISCIPLINAIRES

ENJEU II UNE ORGANISATION DYNAMIQUE ET RAYONNANTE DANS LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION I : PRENDRE UNE PART ACTIVE DANS L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, DU SYSTÈME DE JUSTICE ET DANS LA DÉFENSE DES DROITS DE NOS CLIENTS

ENJEU III UNE ORGANISATION ATTRAYANTE ET EFFICIENTE

ORIENTATION I : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ATTRACTION DE TALENTS AFIN D'ASSURER UNE RELÈVE DE QUALITÉ

ORIENTATION II : SUSCITER L'ENGAGEMENT DE NOS EMPLOYÉS

Au cœur de ces enjeux et orientations se trouve la préoccupation première du CCJM, à savoir de donner accès à la justice aux personnes admissibles à l'aide juridique en leur offrant des services de représentation et de conseils adaptés à leurs besoins par des avocats et des employés dévoués à faire valoir leurs intérêts. À cette fin, dans son plan stratégique, le CCJM prévoit :

- La mise en place de mesures visant à mieux faire connaître les services offerts et ainsi augmenter l'offre de services pour favoriser l'accès à la justice;
- La prise de position dans les débats publics et la participation dans les activités des partenaires communautaires et institutionnels pour assumer la défense des intérêts de sa clientèle;
- La poursuite de la modernisation du CCJM par une gestion axée sur l'esprit de service, la santé et le bien-être des personnes.

Pour préciser ses engagements envers la population qu'il dessert, le CCJM a établi douze axes d'intervention et trente et un objectifs mesurables. Une mise en contexte de chaque orientation est brièvement présentée au fil du texte, afin de faciliter la compréhension.



ORIENTATION I: IMPLANTER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES NOUVEAUX SERVICES ET L'UTILISATION DU VOLET CONTRIBUTIF

Le Gouvernement a modifié la *Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services* pour inclure des nouveaux services en matière familiale. Le Service d'aide à l'homologation des ententes (SAH) est entré en vigueur le 13 octobre 2013 et le Service administratif de réajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) a débuté le 1^{er} avril 2014. Le CCJM a collaboré avec le réseau d'aide juridique pour assurer la promotion et la mise en œuvre de ces nouveaux services en plus de faire la promotion du régime d'aide juridique et plus particulièrement, celui du volet contributif.

En 2015, l'objectif 1.1.1 a été modifié afin d'étendre la promotion des services SAH et SARPA à tous les services offerts par le CCJM

1^{ER} AXE D'INFORMATION : INFORMER LA POPULATION

Objectif 1.1.1

Promouvoir les services à l'aide juridique

Moyens d'action :

2015-2016

Accroître l'offre de service en matière de logement, immigration, droit de la santé et assises et longue durée en droit criminel

2014-2015

Collaboration avec le réseau d'aide juridique pour l'élaboration et la diffusion de brochures d'information afin de promouvoir les nouveaux services

2013-2014

Promotion du Service d'aide à l'homologation (SAH) et le Service administratif de réajustement des pensions alimentaires (SARPA)

Objectif 1.1.2

Étendre l'information à tous les services offerts à l'aide juridique

Moyens d'action :

2015-2016

Octroyer des mandats spéciaux pour du matériel promotionnel en droit criminel, jeunesse et immigration

Offrir au moins 6 séances d'information en 2015-2016 sur les nouveaux services offerts par le CCJM

2014-2015

Préparation d'une documentation type à remettre au client par l'avocat lors de l'obtention d'un jugement en matière familiale

Séances d'information sur les nouveaux services en matière familiale

2013-2014

Mise à la disposition des citoyens d'une information pertinente

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Distribution des encarts de promotion fournis par la CSJ aux partenaires et dans tous les BAJ.	Réalisation d'une brochure d'information sur le SAH et le SARPA	En droit du logement : Augmentation du taux de représentation de 4.6% par les permanents
Octroi d'un mandat spécial pour la préparation d'un document type pour la clientèle	Brochures distribuées lors de la campagne de promotion, dont celle du Salon Visez-droit	En droit de l'immigration Augmentation du taux de représentation de 1.9% par les permanents
Formation de tous les employés au SAH	Information sur le SAH ajoutée aux conférences	



Information sur le SAH ajoutée aux conférences offertes	Distribution de brochures sur le SAH offertes à tous les clients lors de l'obtention d'un jugement	En droit de la santé, Augmentation du taux de représentation de 5% par les permanents
Réalisation d'une campagne de presse le 7 janvier 2014		En droit criminel, assises et longue durée, aucun dossier n'a été référé à la pratique privée depuis janvier 2015
Offre de six séances d'information sur nos nouveaux services	Offre de séances d'information des nouveaux services	Les mandats spéciaux octroyés ont été réalisés et du nouveau matériel a été élaboré afin de bonifier le site Web et les présentations sur les écrans dans les salles d'attente
		Présence au Salon de l'immigration, aux Journées carrière des universités (5) et au Salon Visez droit
		Les avocats et employés de chaque bureau ont offerts au moins deux séances d'information sur nos services

Objectif 1.1.3

Accroître l'utilisation du volet contributif

Moyens d'action :

2015-2016
Offrir au moins 10 séances d'information en 2016-2017 sur l'utilisation du volet contributif
Réaliser une campagne en janvier 2016 lors de l'augmentation des seuils d'admissibilité
Former les employés du BAJ Droit criminel et pénal

2014-2015
Offre de séances d'information sur le volet contributif
Réalisation de campagne d'information
Formation des employés sur la promotion et la gestion du volet contributif

2013-2014
Poursuivre la promotion du volet contributif
Diffuser de l'information lors des hausses des seuils d'admissibilité

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Offre de 10 séances de promotion du volet contributif, dont 4 auprès des personnes âgées	Offre de 48 séances de promotion sur le volet contributif	Présence au Salon de l'immigration
Réalisation de campagne de presse du 7 janvier 2014	Lors de l'augmentation des seuils d'admissibilité, envoi massif d'un communiqué	Visite dans 6 BAJ par 6 groupes de 12 étudiants de l'UdeM le 27 octobre 2015
Envoi massif d'un communiqué intitulé « La bonne nouvelle de l'aide juridique » à tous les partenaires sur la hausse des seuils d'admissibilité		Visite d'un groupe de 10 étudiants de l'UQÀM le 7 octobre 2015 au BAJ Droit criminel
		Participation au Salon Visez droit 2016



		Les avocats et employés de chaque bureau ont offerts au moins deux séances d'information sur le volet contributif Conférence de presse tenue le 6 janvier 2016 Envoi massif d'infolettres à nos clients et partenaires pour les informer de l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique
Formation de 100 % des employés du CCJM ont été formés sur la gestion et la promotion du volet contributif		La formation des employés du BAJ Droit criminel et pénal a été reportée

2^{ÈME} AXE D'INFORMATION : IMPLANTER LES NOUVEAUX SERVICES

Objectif 2.1.1

Moyens d'action :



Définir la structure pour rendre les nouveaux services

2015-2016
Partager les expériences lors de la réunion des DG
2014-2015
Partage des expériences avec les autres centres du Québec
2013-2014
Réunions de direction pour définir la structure des services

Objectif 2.1.2

Moyens d'action :



Former les employés des bureaux concernés

2015-2016
Former tous les nouveaux employés par la secrétaire formatrice
2014-2015
Formations
2013-2014
Élaboration d'une formation et du matériel

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Tenue de réunions de directeurs pour définir la structure des nouveaux services	Tenue des réunions de directeurs de bureau pour partager les expériences afin d'améliorer les services	Tenue de la réunion de directeurs de bureau pour partager les expériences afin d'améliorer les services a été reportée à juin 2016
Implantation des nouveaux services en matière familiale le 10 octobre 2013		
Une fois par année, partage des expériences avec les autres centres du Québec	Une fois par année, partage des expériences avec les autres centres du Québec	Partage annuel avec les autres centres du Québec



Élaboration de la formation et du matériel		
Formation de 100 % des employés	Formation des nouveaux employés concernés	100% des nouveaux employés formés
Modification de la formation 101 en droit familial pour inclure le service SAH		

ORIENTATION II : MAXIMISER, AU BÉNÉFICE DU CLIENT, NOS RESSOURCES MULTIDISCIPLINAIRES

1^{ER} AXE D'INTERVENTION : DÉVELOPPER UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE AXÉE SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

En 2013-2014, le Comité sur le service à la clientèle a été créé. Il ne regroupait alors que des membres de la direction. Rapidement, les directeurs ont voulu inclure des représentants de tous les secteurs d'activités et compter sur l'implication des employés et des avocats. Au terme de l'année, il leur est apparu essentiel de dégager un consensus sur la notion de service à la clientèle avant d'élaborer une formation visant l'amélioration du service.

La Direction du CCJM a demandé aux deux syndicats de lui soumettre le nom de leurs représentants pour enrichir le comité. Le comité a débuté ses travaux en octobre 2014. Les délais occasionnés pour avoir la composition optimale de ce comité ont eu comme conséquence de retarder temporairement les travaux.

La Direction du CCJM a donc fixé un nouvel échéancier pour assurer la réalisation des autres moyens d'action dans une séquence cohérente et favorisant leur réalisation.

Objectif 1.1.1

Clarifier la notion de service à la clientèle

Moyens d'action :

2015-2016
Déposer le rapport du comité portant sur les aspects à favoriser le 30 juin 2015
2014-2015
Création d'un comité
Identification des aspects à favoriser
2013-2014
Élaboration d'une formation visant à améliorer le service à la clientèle
Élaboration des plans d'action propres à chaque bureau à l'égard de la fidélisation de la clientèle

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Modification du Code d'éthique pour inclure les valeurs d'esprit de services et d'imputabilité	Tourné de présentation du Code d'éthique dans tous les BAJ.	Le Code d'éthique est en application au quotidien dans les activités des employés
Formation d'un comité de travail sur le service à la clientèle Réflexion amorcée dans certains bureaux sur des mesures de fidélisation de la clientèle.	Élaboration du concept de service à la clientèle Identification des aspects à favoriser Formulation des constats sur la qualité du service à la clientèle et dépôt d'un rapport intérimaire au	Dépôt du rapport final du Comité sur le service à la clientèle Travail de synthèse sur les recommandations faites par l'équipe de direction Formation de l'équipe de direction sur le service à la clientèle, l'expérience-client et l'approche-client



	Directeur général le 31-03-2015	Les membres de quatre comités internes réunis préparent la journée de formation commune sur l'approche-client du 21 octobre 2016
--	---------------------------------	--

Objectif 1.1.2

Ajuster le fonctionnement interne selon les choix effectués

Moyens d'action :

2015-2016
À compter de janvier 2016, élaborer le plan d'action dans chaque bureau
Formation HEC le 23-11-2015 et le 29-01-2016
2014-2015
Élaboration d'un plan d'action comportant un échéancier
Mise en place progressive du plan d'action dans les bureaux

Objectif 1.1.3

Augmenter la satisfaction de la clientèle

Moyens d'action :

2015-2016
Remettre le rapport du Comité en juin 2015
2014-2015
Identification des éléments à améliorer relativement au service à la clientèle
Mise en place des mesures d'amélioration

L'élaboration d'un plan d'action et sa mise en place n'ont pu se faire comme prévu, vu le retard dans les travaux du Comité sur le service à la clientèle. Le premier moyen d'action de l'objectif 1.1.2 a été reporté afin de définir les normes organisationnelles en termes de service à la clientèle avant l'élaboration de plans d'action propres à chaque bureau. Ces plans d'action pourront être élaborés après la formation de tous les employés du CCJM prévue pour le 21 octobre prochain. À cette date, les normes organisationnelles seront dévoilées et tous les employés seront sollicités afin de déterminer les moyens pour les respecter.

2^{ÈME} AXE D'INTERVENTION : PRIVILÉGIER LA RELATION CLIENT-AVOCAT

Objectif 2.1.1

Définir la vision commune de la relation client-avocat

Moyens d'action :

2015-2016
Diffuser la vision commune
2014-2015
Élaboration de la vision commune

Suite au dépôt des constats et recommandations pour améliorer le service à la clientèle, l'équipe de direction a entrepris une réflexion pour s'approprier les travaux, faire un travail de synthèse et élaborer des normes organisationnelles en termes de service à la clientèle, d'expérience-cliente et approche-client. Les normes organisationnelles seront diffusées lors d'une formation de tous les employés le 21 octobre 2016.



Objectif 2.1.2 S'approprier la vision commune

Moyens d'action :
2016-2017
Communiquer la vision aux directeurs lors de la réunion de juin 2015
2014-2015
Élaboration d'un plan de communication
Mise en place des mesures de fidélisation

Les constats et recommandations pour améliorer le service à la clientèle ont été diffusés à l'équipe de direction le 11 décembre 2015. Suite à cette diffusion, une réflexion commune a débuté afin de permettre à l'équipe de s'approprier la vision commune du service à la clientèle, de l'expérience-client et de l'approche client.

3^{ÈME} AXE D'INTERVENTION : OPTIMISER LA PRESTATION DES SERVICES

Objectif 3.1.1 Assurer une réponse à l'ensemble des besoins juridiques de la clientèle

Moyens d'action :
2015-2016
Initier les nouveaux employés à l'ensemble de nos services
2014-2015
Favoriser et encourager la collaboration entre les bureaux
2013-2014
Formation sur les services offerts par le CCJM à l'ensemble du personnel

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Augmentation du nombre de dossiers transférés d'un bureau à l'autre en raison de conflit d'horaire.	Maintien et augmentation des échanges et de la prise en charge de dossiers provenant d'autres bureaux.	Maintien et augmentation des échanges et de la prise en charge de dossiers provenant d'autres bureaux.
Tournée dans les bureaux pour offrir des formations 101 sur l'ensemble de nos services.	Collaboration des directeurs inter bureau lors d'absences	La formation à l'entrée pour initier les nouveaux employés à l'ensemble des services offerts au CCJM a été reportée à l'automne 2016

Objectif 3.1.2 Identifier les zones de complémentarité entre les différents bureaux et champs de pratique et faciliter l'orientation interne

Moyens d'action :
2015-2016
Offrir une formation aux nouveaux employés à l'automne 2015
Mettre en place des éléments de mesure pour vérifier l'efficacité des moyens
2014-2015
Création d'un comité
Mise en place de mesures pour faciliter l'orientation interne
Formation annuelle destinée aux nouveaux employés
Mesure de l'efficacité des moyens
2013-2014
Mise en place de mesures afin de favoriser les références internes et la collaboration entre les bureaux
Formation annuelle destinée aux nouveaux employés



Objectif 3.1.3

Favoriser le partage des connaissances

Moyens d'action :

2015-2016

Former un groupe en droit du logement

Former un groupe pour les appels en matière familiale

Mettre en ligne une boîte à outils sur l'Intranet

2014-2015

Création de groupes d'avocats réunis autour d'un thème juridique et/ou social
(ex. droit administratif, assurance-salaire)

Création d'outils de partage

2013-2014

Création de groupes d'avocats réunis autour d'un thème juridique et/ou social
(ex. droit administratif)

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Création du Comité sur le partage des pratiques Adoption de mesures de référence entre les BAJ civils pour certains dossiers, dont les dossiers administratifs, en cas de conflit d'horaire Mise à jour des façons de faire pour référer les demandes d'aide juridique téléphonique entre les bureaux	Dépôt des recommandations d'actions à la Direction générale Mise en place d'une fiche unique d'orientation interne de la clientèle	Mise en place d'un groupe en droit du logement Mise en place d'un groupe pour les appels en droit de la famille Formations en droit du logement offertes aux membres du groupe en droit du logement Poursuite des rencontres en droit administratif et en appels en matière familiale Boîte à outils mise en ligne Banque de procédures (NCPC) mise en ligne
Formation annuelle pour les nouveaux employés	Formation offerte en avril 2014	
Identification de trois groupes potentiels à développer	Mise en place d'un groupe en assurance-salaire Création des premiers outils de partage	
		Diffusion d'un formulaire pour faciliter les consultations en matière de petites créances Création d'une banque de procédures en vue de l'entrée en vigueur du NCPC Diffusion du Guide des secrétaires juridiques

- LA REPRÉSENTATION EN DROIT DU LOGEMENT. Les directeurs des BAJ civils ont identifié ce secteur comme un axe de développement l'année dernière. Afin d'améliorer la pratique, un groupe de 6 avocats œuvrant en droit du logement a été mis sur pied. Ce groupe permet le partage des meilleures pratiques et favorise la transmission des compétences. Les avocats ont organisé une formation avec Santé publique de Montréal sur le phénomène épidémique des punaises de lit et des moisissures.



- LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE AU BAJ DROIT CRIMINEL ET PÉNAL. L'équipe de direction du bureau a élaboré l'année dernière un plan d'action propre au bureau. Le déploiement du plan a débuté cette année. Au terme de cette première année, nous constatons que le climat de travail s'est amélioré, le développement des compétences et des connaissances a été favorisé, la collaboration entre collègues s'est accrue et l'offre de services pour les procès aux assises a augmenté.

ENJEU II UNE ORGANISATION DYNAMIQUE ET RAYONNANTE DANS LA SOCIÉTÉ

Le CCJM entend intervenir, au besoin, dans les débats publics qui mettent en cause les intérêts de sa clientèle et l'accès à la justice. Pour ce faire, le CCJM maintient des vigies et nomme des avocats sur les comités professionnels ou consultatifs. Le CCJM est associé au fil du temps à de nombreuses réformes visant l'amélioration constante des législations et des programmes affectant la population.

ORIENTATION I : PRENDRE UNE PART ACTIVE DANS L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, DU SYSTÈME DE JUSTICE ET DANS LA DÉFENSE DES DROITS DE NOS CLIENTS

1^{er} axe d'information : Prendre part au débat public sur les questions sociales et juridiques touchant la clientèle

Objectif 1.1.1

Moyens d'action :

Intervenir dans les débats publics

2015-2016
Élaborer et mettre en œuvre la politique
Refonte du site WEB et Intranet
Participer au Salon de l'immigration et au Salon Visez droit
Avocats nommés
2014-2015
Élaboration d'une politique et des lignes directrices concernant les communications externes
Optimisation des outils technologiques
Éduquer, informer
Mise en œuvre de mesures afin de favoriser l'implication dans les comités du Barreau du Québec et de ses sections en se dotant de représentants dans tous les secteurs juridiques pertinents
2013-2014
Élaboration d'une politique des communications
Actualisation du site Web

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépôt d'une requête en intervention en soutien de la position du Barreau du Québec dans une requête en jugement déclaratoire en inconstitutionnalité.	Poursuite de l'intervention débutée en 2013-2014 Prise de position pour le maintien des comités d'usager dans le débat sur l'adoption du projet de loi 10	Poursuite de l'intervention débutée en 2013-2014 Rencontre avec la directrice de cabinet adjointe du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Création d'un comité de directeurs qui mène des travaux préliminaires de recherche et de consultation en vue d'élaborer une politique des communications	Ajout au comité d'avocats de tous les secteurs.	Politique complétée, plan directeur de communication en cours d'élaboration, normes graphiques en cours d'élaboration
Appel d'offres ciblé et sélection d'une agence WEB pour la refonte du site internet et la création d'une nouvelle plateforme intranet	Octroi du mandat à la firme retenu Début de travaux de refonte	Mise en ligne du nouveau site WEB à l'automne 2015



Création d'un comité de support à la refonte du site WEB		
Réalisation d'une campagne d'éducation et d'information en avril. Nomination de représentants du CCJM dans les divers comités	Réalisation d'une campagne d'éducation et d'information faite en avril Nomination de représentants du CCJM dans les divers comités	Réalisation d'une campagne d'éducation et d'information en avril Nomination de représentants du CCJM dans les divers comités du Barreau du Québec, du Barreau de Montréal et du Barreau de Laval

2^{ème} AXE D'INTERVENTION : Accroître l'implication et la collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels pour la défense des droits et du bien-être de nos clients

Objectif 2.1.1

Développer des partenariats avec les organismes communautaires et institutionnels

Moyens d'action :

2015-2016
Compléter le répertoire des organismes
Approcher deux organismes par bureau afin de conclure de nouveaux partenariats
Selon les besoins identifiés, prendre position et mener des actions
2014-2015
Amélioration de l'identification d'organismes communautaires et institutionnels pertinents pour la clientèle
Conclusion des partenariats avec ces organismes
Implication aux enjeux auxquels font face les organismes partenaires
2013-2014
Mise en place de mesures pour recenser, faire connaître et maintenir à jour les ressources communautaires et institutionnelles existantes
Création de liens avec les organismes communautaires et institutionnels

Objectif 2.1.2

Mesurer la satisfaction de nos partenaires communautaires et institutionnels

Moyens d'action :

2015-2016
Préparer des sondages de satisfaction
2014-2015
Administration de sondages à compter de mars 2016



Objectif 2.1.3

Valoriser l'implication communautaire et bénévole de nos employés

Moyens d'action :

2015-2016

Publier le registre sur l'Intranet

Promouvoir l'implication bénévole sur le Site Web

2014-2015

Mise en ligne d'un registre interne pour faire connaître l'implication bénévole de nos employés

2013-2014

Mise en place de mesures pour recenser, faire connaître et maintenir à jour l'implication communautaire et bénévole pour nos employés

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Recensement des ressources communautaires et institutionnelles	Réalisation d'un répertoire central en cours	Répertoire complété et diffusé depuis juin 2005
Création d'une trousse de présentation du CCJM	Approche de nouveaux organismes	Approche de nouveaux organismes par les directeurs des BAJ
Mise en ligne d'un registre, accessible à tout le CCJM	Élaboration d'une présentation type du régime d'aide juridique, du CCJM et de ses services est amorcée	Travaux d'élaboration d'une présentation type se sont poursuivis
	Mise à jour du registre accessible à tout le CCJM	Mise à jour du registre accessible à tout le CCJM

ENJEU III

UNE ORGANISATION ATTRAYANTE ET EFFICIENTE

Le CCJM se démarque en offrant un milieu de travail stimulant et respectueux des personnes. Sa philosophie de gestion repose sur le respect, la concertation, la transparence et la confiance. Le CCJM investit dans ses ressources humaines pour favoriser leur développement et leur participation aux enjeux et défis du CCJM. Le CCJM favorise la conciliation travail-famille et le maintien d'une santé optimale.

ORIENTATION I : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ATTRACTION DE TALENTS AFIN D'ASSURER UNE RELÈVE DE QUALITÉ

1^{er} AXE D'INTERVENTION : Assurer la relève à tous les niveaux de l'organisation

Objectif 1.1.1

Faire un Plan de relève

Moyens d'action :

2015-2016

Élaborer le plan de relève

2015-2016

Création d'un comité ayant le mandat de superviser la démarche d'élaboration du Plan de relève



Objectif 1.1.2

Assurer le transfert des connaissances et du savoir-faire

Moyens d'action :

2016-2017

Octroyer des mandats spéciaux pour faciliter l'intégration à la garde téléphonique et au BAJ Droit de la jeunesse

Octroyer un mandat spécial pour l'élaboration d'un guide sur le mentorat

2015-2016

Documentation des processus

Tenue d'activités de formation

Coaching et/ou mentorat

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Participation de la direction du CCJM à une formation sur l'élaboration d'un plan de relève	Report de l'élaboration du plan de relève à mars 2016	Élaboration du plan de relève en cours
Documentation du processus lié à l'accueil de la clientèle par les préposées	Déploiement du guide des préposées à l'accueil,	Octroi et réalisation de mandats spéciaux pour faciliter l'intégration à la garde téléphonique et au BAJ Droit de la jeunesse
Poursuite des travaux du Comité d'uniformisation du traitement de la demande d'aide juridique. (CUTDAJ)	Déploiement du guide des préposées et techniciennes incluant les recommandations du CUTDAJ	Octroi et réalisation d'un mandat spécial pour l'élaboration d'un guide sur le mentorat
Présentation des attentes quant au rôle de mentor aux avocats de la catégorie expert	Documentation des processus et préparation d'un guide des secrétaires juridiques	Guide des rôles et responsabilités du directeur complété et diffusé
	Documentation des rôles et responsabilité de tous les membres de la direction du CCJM	

Objectif 1.1.3

Développer des partenariats avec les écoles, collèges et universités

Moyens d'action :

2013-2014

Préparation d'un plan de maillage avec des partenaires ciblés en vue d'augmenter notre bassin de candidats disponibles

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Entente avec l'Université de Montréal pour l'accueil de 11 stagiaires durant leurs BAC en 2014-2015	Accueil de : • 9 stagiaires étudiants de l'Université de Montréal • 1 stagiaire étudiant de l'Université de Sherbrooke • 9 stagiaires de Classe Affaire, en stage d'observation	Accueil de : • 10 stagiaires étudiants de l'Université de Montréal • 2 stagiaires étudiants de l'Université de Sherbrooke • 1 stagiaire de l'université McGill • 10 stagiaires de l'UQAM • 4 étudiants du secondaire en stage d'un jour



Entente avec l'école ÉMICA et les collèges CDI, O'Sullivan	Participation au Salon de l'emploi juridique de l'école ÉMICA	Participation au Salon de l'emploi juridique de l'école ÉMICA
Entente avec Profil Carrière	Participation aux journées Carrières des trois universités de la région métropolitaine	Participation aux journées Carrières de cinq universités

2^{ème} AXE D'INTERVENTION : Développer et mettre en valeur l'image du CCJM en tant qu'employeur de choix

Objectif 2.1.1	Promouvoir la carrière et la vie à l'aide juridique
Moyens d'action :	2015-2016 Participation aux salons de l'emploi de l'UdeM, McGill, UQÀM et Émica 2014-2015 Mise sur pied de campagnes de marketing de la carrière et de la vie à l'aide juridique
Objectif 2.1.2	Augmenter la visibilité du CCJM
Moyens d'action :	2015-2016 Élaborer une politique de communication Octroyer des mandats spéciaux pour la confection de présentations PowerPoint à être diffusées sur les écrans dans les salles d'attente 2015-2016 Présence dans les médias et les réseaux sociaux Confection du matériel promotionnel
Objectif 2.1.3	Faire de nos employés des ambassadeurs du CCJM
Moyens d'action :	2015-2016 Participer au Salon Visez Droit, au Salon de l'immigration et aux divers salons de l'emploi 2014-2015 Participation des employés à des activités promotionnelles ciblées

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Réalisation d'une campagne de la Carrière au Salon Visez Droit	Réalisation d'une campagne de la carrière au Salon Visez Droit	Réalisation d'une campagne de la carrière au Salon Visez Droit
	Élaboration d'un plan de contenu sur la carrière à l'aide juridique incluant des témoignages d'ambassadeurs pour le site WEB	Mise en ligne de la section carrière du site WEB
Publication d'entrevues de 4 avocats sur leur carrière à l'aide juridique dans Droit Inc.	Publication de 2 articles de journaux dans La Presse sur la pratique et les services donnés par les avocats	



	Participation d'une avocate dans la campagne d'image du Barreau de Montréal	Participation d'une avocate dans la campagne d'image du Barreau de Montréal
Élaboration de matériel promotionnel sur les carrières à l'aide juridique	Distribution du matériel promotionnel dans les activités de représentation	Distribution du matériel promotionnel dans les activités de représentation
Participation d'employés à des activités de promotion, Salon de l'emploi de l'école Émica, Salon Visez-droit	Participation d'employés à des activités de promotion, Salon de l'emploi de l'école Émica, Salon Visez-droit	Participation au Salon Visez Droit, au Salon de l'immigration et aux salons de l'emploi

ORIENTATION II : SUSCITER L'ENGAGEMENT DE NOS EMPLOYÉS

1^{er} AXE D'INTERVENTION : Favoriser le développement des compétences

Objectif 1.1.1

Moyens d'action :

Être reconnu comme une organisation favorisant le développement et la reconnaissance des compétences

2014-2015
Mise à niveau du programme de formation des gestionnaires

2013-2014
Analyse des besoins
Élaboration d'un plan de formation continue
Mise à niveau du programme de formation des gestionnaires

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Administration de sondage sur les besoins de formation des employés		Administration d'un sondage sur les besoins de formation des avocats
Élaboration du plan de formation continue des employés	Mise en œuvre du plan de formation continue. Offre de plus de 30 ateliers de formation	Mise en œuvre du plan de formation continue. Offre de 26 ateliers de formation
Formation de 100 % des cadres sur le volet humain du changement sur l'engagement	Formation de 100 % des cadres : La gestion des personnalités toxiques et la reconnaissance au travail	Formation de 100% des cadres sur le droit au service à la clientèle et sur les communications difficiles

Les obligations du CCJM découlant de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Le CCJM doit investir un minimum de 1 % de la masse salariale dans le développement des compétences et de la qualification de ses employés. Il fait le rapport de ses activités au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour chaque année civile.

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le CCJM a donné 4 486.42 heures de formation ce qui représente un investissement majeur dans le développement des compétences de tous les employés et avocats du CCJM.

L'offre de formation offerte aux avocats par le CCJM reconnue par le Comité de formation obligatoire du Barreau du Québec (CFO) est de 30.5 heures pour l'année financière 2015-2016.



Objectif 1.1.2

Faciliter l'intégration des nouveaux employés

Moyens d'action :

2015-2016
 Modifier le poste de secrétaire formatrice pour un poste permanent
 Mettre à niveau les plans d'accueil et d'intégration pour tous les employés

2014-2015
 Mise en œuvre du projet temporaire de formatrice pour les secrétaires juridiques et les préposées à l'accueil
 Mise à niveau des plans d'accueil et d'intégration pour tous les employés

2013-2014
 Création d'un projet spécial un poste temporaire de formatrice pour les secrétaires juridiques et les préposées à l'accueil

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Élaboration du projet de secrétaire formatrice	Entrée en fonction de la secrétaire formatrice	Formations dispensées aux nouveaux employés par la secrétaire formatrice
Sélection de la formatrice	Création d'outils pour les secrétaires juridiques et les préposées à l'accueil	Création d'outils pour les techniciennes en droit et les préposées à l'admissibilité
	Formation individuelle donnée aux nouvelles secrétaires juridiques et préposées à l'accueil	Banque de modèles de procédures du NCPC
		Formation individuelle donnée aux nouvelles secrétaires juridiques et préposées à l'accueil

2^{ème} AXE D'INTERVENTION : Accroître la mobilisation et le sentiment d'appartenance

Objectif 2.1.1

Développer une culture de reconnaissance

Moyens d'action :

2015-2016
 Bonifier le programme
 Offrir 4 activités de reconnaissance

2014-2015
 Mise en place d'un programme de reconnaissance
 Tenue d'activités de reconnaissance proposées par le Comité social
 Offre d'une formation destinée aux gestionnaires sur la reconnaissance

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Élaboration du plan de reconnaissance	Mise en œuvre du programme de reconnaissance	Révision du programme de reconnaissance en cours
	Tenue d'une première activité de reconnaissance suivant le programme	
	Offre d'une formation sur la reconnaissance à HEC Montréal	



Objectif 2.1.2**Faciliter la transmission de l'information****Moyens d'action :**

2015-2016

Élaborer le plan de communication interne et mettre en ligne l'Intranet

2014-2015

Élaboration d'un plan de communication interne, dont la bonification de l'intranet

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Appels d'offres ciblés et sélection d'une agence WEB pour la refonte du site internet et la création d'une nouvelle plateforme intranet	Octroi du mandat à la firme retenue Début des travaux de refonte	Mise en ligne du site WEB – Internet et Intranet Politique de communication adoptée – plan directeur des communications en cours

Objectif 2.1.3**Augmenter la satisfaction des employés****Moyens d'action :**

2015-2016

Élaborer et réaliser le sondage

2014-2015

Réalisation d'un sondage sur le degré de satisfaction des employés, analyse des résultats et élaboration d'un plan d'action

Mise en place des mesures identifiées et possibles permettant d'augmenter la satisfaction

3^{ème} AXE D'INTERVENTION : Offrir un milieu de travail sain favorisant la santé et le bien-être**Objectif 2.1.1****Être reconnu comme une organisation favorisant les saines habitudes de vie****Moyens d'action :**

2015-2016

Débuter les travaux du comité

2014-2015

Obtention d'une certification de type «entreprise en santé»

Objectif 2.1.**Mettre en œuvre des mesures pour maintenir un milieu de travail sain, sécuritaire et favoriser la santé et le bien-être de nos employés****Moyens d'action :**

2015-2016

Élaborer le plan directeur d'une offre de services de Ressources humaines

Tenir une activité

2014-2015

Élaboration d'un plan directeur d'une offre de services de Ressources humaines

Augmentation des activités des comités santé et sécurités



Viser l'obtention d'une certification de type «entreprises en santé»

RÉSULTAT		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
Recensement des initiatives en cours au CCJM	Répertoire des initiatives mis à jour	Répertoire des initiatives mis à jour
Mise en place de mesures d'accommodement pour favoriser la participation	Clarification et assouplissement des mesures d'accommodement.	Comité entreprise en santé formé et travaux débutés
Formation sur la promotion de la santé par le travail d'équipe	Offre d'une journée de formation des employés axée sur la santé sous toutes ses formes	Cueillette de données pour élaborer un plan d'action
Adoption d'une politique conciliation travail-famille pour les avocats	Administration d'un sondage aux employés sur l'intérêt à pratiquer des activités favorisant la santé	Sondage sur la qualité de vie au travail dispensé
Formation du comité entreprise en santé		Offre de services des Ressources humaines remises à la direction générale
Mise à la disposition d'un DVD sur le poids santé	Formation sur la démarche de certification	

Sondage sur la qualité de vie au travail

Le CCJM participe à un projet de recherche concernant la qualité de vie au travail. Ce projet est piloté par un comité formé des membres de l'équipe de recherche, dirigée par madame Estelle Morin, professeure titulaire à HEC Montréal, et des représentants de l'employeur et des syndicats du CCJM. Il se réalisera en trois étapes: l'évaluation de la qualité de vie au travail, la mise en œuvre des interventions pour l'améliorer et l'évaluation de l'efficacité de ces interventions.



Depuis 2008, le CCJM a mis en place des mesures qui s'inscrivent dans le développement durable.

Les mesures sont :

- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Prise en compte de la santé sous toutes ses formes pour l'élaboration des offres de formations des employés

- Produire et consommer de façon responsable

Utilisation de papier recyclé

Impression recto verso

Achat d'appareils à économie d'énergie

Contrôle automatique de l'alimentation en électricité

Utilisation de cartouches d'encre recyclées

Talons de paie communiqués par internet

Mandats expédiés par télécopieur

Suppression de l'envoi de relevés

- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Assurer l'accès aux services de l'aide juridique sur tout le territoire du CCJM, dans un souci d'équité et d'efficience. Tous nos bureaux sont à distance de marche d'une station de métro.

- Favoriser l'accès à l'aide juridique aux personnes démunies.

Informar la population sur les services de l'aide juridique et en faire la promotion tant sur le site Web, sur les écrans dans les salles d'attente que par la participation à des conférences.

Tenue de 65 activités de promotion et de formation incluant la présentation du volet contributif auprès de différents organismes

Partenariat dans la mise en œuvre de tribunaux spécialisés

(PAJ-SM-Ville de Montréal)

(Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec)

Participation au comité visant à mettre en place une table de concertation justice-santé mentale dans le district judiciaire de Laval



Le CCJM a maintenu durant l'année, les engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens qu'il a adoptés en 2001.

Cette déclaration contient les principaux engagements sur la qualité des services qu'il offre et les engagements en matière d'accès à ses services tel que maintenir des bureaux accessibles, à des heures déterminées et dans certaines circonstances, avoir accès à des services d'urgence téléphonique. Elle contient également certains engagements particuliers en matière de délai de traitement de certaines demandes et le processus de traitement des plaintes.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes constituent pour le CCJM une source d'informations qui lui permet d'améliorer constamment la prestation de ses services.

29 plaintes écrites ont été reçues au cours de la dernière année. Elles se répartissent ainsi :

Nombre de plaintes irrecevables	4
Nombre de plaintes recevables, mais non fondées	17
Nombre de plaintes retirées avant traitement	0
Nombre de plaintes fondées ou partiellement fondées	3
Nombre de plaintes en traitement	5

Les plaintes irrecevables portent sur l'incapacité des avocats permanents à représenter un client alors qu'il y a un conflit d'intérêt. Quant aux trois plaintes fondées deux d'entre elles portent sur le délai pour retourner des appels téléphoniques ainsi que sur des difficultés de communication. La troisième avait trait au délai pour l'obtention d'un rendez-vous dans un bureau spécifique. Les trois plaintes ont fait l'objet d'un suivi auprès des avocats et du bureau intéressé.



Dans cette section les implications particulières de certains avocats qui se sont démarqués et qui procurent ainsi un rayonnement au CCJM sont répertoriées. Les causes d'intérêts qui illustrent la pratique à l'aide juridique ou encore des causes qui contribuent à l'avancement du droit sont également répertoriées. Enfin sont recensées les nombreuses implications des avocats du CCJM auprès des Barreaux de Montréal et de Laval ou encore celui du Québec, d'institutions universitaires et de nombreux organismes communautaires. À cette fin, la liste des implications des avocats auprès des organismes communautaires et autres associations est reproduite à la page 39.

BAJ Laval

Les implications particulières

Me Christiane Lalonde est directrice de l'Association des Avocats et Avocates en Droit familial du Québec. Elle est également administratrice du Conseil d'administration du PAMBA et membre du Comité consultatif sur le droit de la famille nommé par le Ministre de la justice du Québec. Me Donato Centomo est président du Comité sur la Procédure civile du Barreau du Québec.

Les causes d'intérêts

Me Christiane Lalonde
2015 QCTAQ 04319

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale réclamait la somme de 44 045 \$ à une cliente prétendant qu'elle avait reçu cette somme sans droit en raison d'une vie maritale non déclarée. Une objection préliminaire a été présentée quant au dépôt du rapport d'enquête. L'objection n'a pas été retenue, mais la force probante accordée aux déclarations contenues dans ce rapport a permis de respecter les principes de justice naturelle de façon à concilier tous les objectifs et obligations contenues à la *Loi sur la justice administrative*. Les déclarations écrites des témoins absents n'ont pas été retenues. La réclamation a été annulée.

BAJ Centre-Sud

Les implications particulières

Me Marc-André Émard est l'un des procureurs du CCJM dans la requête en intervention déposée devant la Cour supérieure pour le recours entrepris par le Barreau du Québec visant à obtenir une déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi C-10.

Me Francine Léger est membre du comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour d'appel du Québec

Les causes d'intérêts

Me Penelope Fortin
Droit de la famille — 16558, 2016 QCCA 431

Dans le cadre d'une requête en annulation de pension alimentaire et d'arrérages, une avocate a plaidé en première instance la fin de l'existence du droit alimentaire de l'enfant du demandeur puisque ce même enfant avait fait l'objet d'un jugement d'adoption rendu plusieurs années auparavant. La Cour supérieure avait annulé la pension alimentaire sans annuler tous les arrérages accumulés au fil des ans. Dans un jugement unanime, la Cour d'appel a annulé l'ensemble des arrérages reconnaissant ainsi qu'aucun droit à une pension alimentaire ne subsiste à un jugement d'adoption.

Me Marc-André Émard

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé un projet de loi (projet de Loi no 70) à l'automne 2015 dans le but d'apporter des amendements à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, amendements visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Il appert que ces amendements risquaient d'être fort préjudiciables à notre clientèle



puisque le but recherché, bien que peut-être louable, risquait d'engendrer des diminutions de prestations mensuelles pour une partie de notre clientèle déjà démunie. Me Émard s'est joint à une délégation du CCJM pour une rencontre tenue avec la Directrice de cabinet adjointe du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de sensibiliser le ministère sur les contraventions faites par ces amendements aux Chartes québécoises et canadiennes.

Me Marc-André Émard

Accueil Bonneau et la maison Joseph Vincent c. Michel Watteyne, C.S. (Montréal) 500-17-091459-159 (14-03-2016)

La Régie du logement a statué qu'un recours en éviction intenté par un organisme communautaire qui agit comme locateur, sans égard au paiement du loyer mensuel, n'était pas de sa juridiction et a suggéré aux avocats de s'adresser aux tribunaux civils pour statuer. La procureure de l'organisme a intenté son recours devant la Cour supérieure en prétextant être en présence d'un contrat innommé sans égard au loyer mensuel de 226 \$ et du montant en litige. L'avocat de notre client-locataire a plaidé l'absence de juridiction de la Cour supérieure en matière de bail et une requête en irrecevabilité a été accueillie avec dépens. Pendant ce temps, notre client est toujours dans l'appartement supervisé. Il est d'ailleurs intéressant de spécifier que plusieurs clients ayant les mêmes problèmes avec le même organisme ont sollicité un rendez-vous avec l'avocat.

BAJ Jeunesse

Les implications particulières

Me Dominique Trahan est président du Comité en droit de la jeunesse et membre du Groupe de travail sur la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Il est également membre du Ministère de la Justice Qc-Comité Interministériel LSJPA et LPJ.

Me Alec Fafard est membre du comité du Salon Visez Droit.

Me Michel Leclerc est membre du Comité de liaison du Barreau de Montréal en droit de la jeunesse.

Les causes d'intérêts

Me Christian Benoit

LSJPA 1522- 2015 QCCA 1230

Le procureur des poursuites criminelles et pénales en appelle de la décision du juge de première instance de ne pas imposer une peine applicable aux adultes. Le client, un jeune de 18 ans moins 18 jours, est accusé de voies de fait graves sur un chauffeur d'autobus avec séquelles physiques et psychologiques. La Cour d'appel fait la revue des exigences de la preuve à être rencontrées par la couronne et rappelle que le juge de première instance n'a pas à choisir entre les lieux de détention. Il doit décider si la peine spécifique est adéquate pour faire répondre l'adolescent de ses actes selon la LSJPA.

Me Sonia Harvey

R c.W.E. & M.J.J.B., C.Q. (Montréal) 525-03-057809-147 (26 février 2015)

Un adolescent de 15 ans, accusé de vol qualifié et voies de fait armées, est acquitté. Le juge, après avoir apprécié la fiabilité du témoignage de la victime et étudié la jurisprudence sur la distinction entre crédibilité et fiabilité prononce l'acquittement.

Protection de la Jeunesse 151756- 2015 QCCQ 7458

Avocats du BAJ jeunesse, anonyme c. R (Montréal) (19 mai 2015)

Dans plusieurs décisions impliquant les avocats du bureau, la Cour a reconnu que la «Famille d'accueil de proximité» n'est pas un dispositif prévu par la loi et que de ce fait il ne s'agit pas d'une ordonnance que la Cour peut rendre en conformité avec l'application de la loi.



L'équipe de la Cour Municipale de Montréal :

Les implications particulières

Me Mileva Camire préside le conseil d'administration du Mouvement action chômage.

Me Charles Silvain est membre du conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal.

Me Jolan Paquin-Boulé est membre des comités de la Cour Municipale de la ville de Montréal du programme de traitement de la toxicomanie et du programme de violence conjugale.

Me Caroline Braun participe au programme d'accompagnement justice itinérance- Cour PAJIC.

Les causes d'intérêts

Me Gabriel Myre

Charette c. R., 2015 QCCA 2141

Appel d'une sentence d'emprisonnement à perpétuité imposée à un homme pour une accusation d'homicide involontaire alors que la poursuite demandait 20 ans d'emprisonnement. Enjeu juridique : La juge de première instance pouvait-elle imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité dans le but avoué de contourner l'application du crédit présentiel de 18 ans ? Audition fixée le 10 juin 2016

Me Caroline Braun

Frederic Brière c. Ville de Montréal, C.S. (Montréal) 500-36-007456-141

Appel d'une sentence imposée à un jeune étudiant en sociologie pour chef de vol à l'étalage et complot pour vol par voie sommaire. Enjeux juridiques : Poids à accorder à la procédure de suspension de casier judiciaire dans l'analyse de l'intérêt véritable et le fardeau de preuve de la défense quant à la possibilité de préjudice dans l'analyse de l'intérêt véritable. Audition à la cour supérieure le 7 avril 2016

Me Jolan Paquin-Boulé

Manuel Jesus Garcia Zamora c. Ville de Montréal, C.S. (Montréal) 500-36-007492-153

Appel à la Cour supérieure d'une peine. Le client plaide coupable à 3 chefs d'accusation, dont un d'introduction par effraction. Les parties présentent une suggestion commune de 4 mois d'emprisonnement sur chaque chef à être purgé de façon concurrente entre eux. Le juge Brière de la Cour municipale impose 4 mois consécutifs sur chacun des chefs. Enjeu juridique : Le juge devait-il entériner la suggestion commune des parties si elle est raisonnable ? Résultat : la Cour supérieure accueille l'appel et rend la sentence proposée par les parties au tribunal de première instance

R. c. Sabrina Djermane et al., C.S. (Montréal), 500-73-004347-155, 500-73-004344-152. Pour la requête en interdiction d'accès aux renseignements: 500-26-088658-152, 500-26-088659-150, 500-26-0888732-155, 500-26-0888733-153, 500-26-0888734-151. Me Charles Benmouyal et Me Gabriel Myre

Accusation de terrorisme. Médias demandent accès aux informations contenues aux mandats de perquisition dans le but de publier. Défense dépose requête en interdiction d'accès aux renseignements (487.2 et 487.3 et 517(1)) Enjeu juridique : Ordonnance de non-publication mandatoire (517) ou discrétionnaire(487)? La publication porterait-elle préjudice à l'équité du procès devant jury? L'accès aux informations ne seraient-elles pas une façon de contourner l'ordonnance de non-publication déjà rendue sous 517? En délibéré.

L'équipe du Palais de justice de Montréal :

Les implications particulières

Me Nathalie Pépin est membre du conseil d'administration de l'AADM, elle enseigne en criminologie à l'UQAM.

Me Éline Châteauevert est membre de la Table de psychiatrie légale.

Me Charles Benmouyal est l'un des procureurs du CCJM dans la requête en intervention déposée devant la Cour supérieure pour le recours entrepris par le Barreau du Québec visant à obtenir une déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi C-10.



Me Charles Benmouyal a été conférencier lors du colloque tenu à Montréal par l'Institut canadien de l'administration de la justice (ICAJ).

Me Benmouyal et Me Hassan ont fait plusieurs conférences sur la pratique à l'aide juridique notamment à CADED (confédération des associations des étudiants en droit).

BAJ Maisonneuve-Mercier

Les implications particulières

Me Aline Quach a personifié le sens de l'engagement, la diversité culturelle et la carrière à l'aide juridique dans la campagne de communication du Barreau de Montréal. Me Aline Quach est présidente des comités sur la diversité ethnoculturelle et sur le mentorat.

Me Angela Todaro est membre du Comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale.

Me Nancy Turk est membre comité de liaison avec le CAIJ.

Me Nataly Gauvin est membre du comité sur la justice administrative.

Les causes d'intérêts

Me Nataly Gauvin

Me Gauvin, Villemure c. Mailloux, C.S. (Montréal) 500-17-090431-159

Dans cette cause, les demandeurs souhaitaient obtenir une injonction interlocutoire et permanente contre le client afin de l'expulser de sa résidence. Le client avait vendu sa résidence aux demandeurs avec option d'achat. Une entente était jointe à la transaction. Cette entente prévoyait une compensation mensuelle à être versée par le défendeur pour habiter les lieux. Le défendeur a cessé de payer la compensation. Nous avons mis en lumière la situation particulière du client, dont une requête en défense pour l'ouverture d'un régime de protection. Le juge a accordé l'injonction, mais a octroyé un délai de trois mois au défendeur pour lui permettre de se reloger.

Me Angela Todaro

SF c. GN, C.S. (Montréal) 500-04-066955-155

Dans ce dossier, on cherchait à attribuer un revenu au défendeur qui n'avait pas collaboré et ne s'est pas présenté à la cour. La preuve présentée par Me Todaro sur la capacité de travailler et de générer un revenu du défendeur a mené à l'obtention d'une pension alimentaire de 240.55 \$ par mois au bénéfice de l'enfant des parties.

Me Alyne Quach

MP c. EL, 2015 QCCS 775

La question en litige était l'annulation de la pension, l'annulation des arrérages et la récupération du passeport suspendu en raison du non-paiement de la pension. La crédibilité du client était un défi dans ce dossier. Il affirmait avoir des empêchements à travailler sans avoir de preuves à l'appui. Le client était autrefois un homme d'affaires prospère qui a connu des difficultés financières et est maintenant prestataire d'aide sociale. Il a des projets d'affaires nécessitant des déplacements aux États-Unis. Me Quach s'appuyant sur deux arrêts de la Cour d'appel a plaidé que les démarches d'affaires du défendeur sont raisonnables et justifient l'annulation de la pension et des arrérages et la récupération de son passeport. Les arrérages ont été annulés, le paiement de la pension a été suspendu jusqu'au 1^{er} juillet et le passeport remis au défendeur afin de réaliser ses projets d'affaires.

BAJ Montréal-Nord

Les implications particulières

Me Michel Ghali est membre du Comité d'éthique du Barreau de Montréal.



Les causes d'intérêts

Marie-Ève Corney-Robichaud

Alain Robidoux c. Standard Life, 2016 QCCS

Il s'agit d'une requête en Cour supérieure afin d'obtenir le paiement de prestations d'invalidité par une compagnie d'assurance. La requête fut suspendue devant la Cour afin d'aller en arbitrage tel que le prévoit le contrat d'assurance. La compagnie a demandé qu'on se désiste de notre requête, ce que nous avons refusé. L'arbitre a retenu que notre client souffrait de polyarthrite rhumatoïde et d'alcoolisme. La compagnie d'assurance a pris trois mois avant de nous donner une réponse pour indemniser ou non notre client soit après notre délai de 180 jours et après le délai de révision de la décision arbitrale. Nous avons présenté une requête en prolongation de délai en invoquant la mauvaise foi de la compagnie d'assurance qui a accepté de régler hors cour pour 250,000 \$.

Me Karine Lahaie-Ruel

Matera c. Joseph, QCRDL 32304

Il s'agit d'une demande du locateur pour résiliation de bail et expulsion de tous les occupants en raison de trouble de comportement. Le locateur prétend que le petit-fils de notre cliente qui est locataire aurait agressé physiquement un autre locataire et que notre cliente permet l'accès au logement à des amis "douteux" de son petit-fils. La régisseuse fait un résumé du droit applicable en matière de préjudice sérieux et énonce que les locataires sont responsables des actes commis par les personnes qu'elles hébergent. Un seul manquement grave aux obligations peut justifier la résiliation.

BAJ Côte-des-Neiges

Les implications particulières

Me Nathalie Drouin est membre du Comité consultatif de protection et de représentation des personnes incapables ou protéger par le Curateur public du Québec. Me Nathalie Drouin est également présidente du Conseil d'administration du Centre Aux Puits. Me Drouin est également membre du Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour du Québec.

Me Marie-Pierre Marquis, Me Élise Robert et Me Catherine Boutin sont impliquées au Centre de services préventifs à l'enfance (CSPE Dr. Julien).

Les causes d'intérêts

Me Catherine Boutin

Griffith c. Immeubles 3330 Goyer inc., 2015 QCRDL 19405

Une avocate a réussi à faire rétracter une décision de la Régie du logement ordonnant l'expulsion de la locataire, bien que la décision ait été déposée en Cour du Québec et même exécutée par un huissier. La locataire avait remis une série de chèques postdatés avant son départ pour des vacances de quelques mois. Le locateur avait profité de son absence pour obtenir la résiliation d'un bail de plus de 30 ans. L'objectif était de préserver les droits de la cliente pour un dédommagement en raison de l'enlèvement sans droit de ses meubles et effets personnels, ainsi que son hébergement forcé dans un centre pour femmes en difficulté.

12-86681-CB

Me Élise Robert Breton

R. H. C., C.S. (Montréal) 500-12-325117-152

En matière de divorce, Me Robert-Breton a dû procéder à cinq (5) saisies avant jugement (immeubles, REER) afin de protéger la créance de sa cliente à l'encontre d'un travailleur autonome n'offrant aucune collaboration, bien que représenté par avocat. (12-86117-ERB)

Me Catherine Boutin

M. B. c. S. A., C.S. (Montréal) 500-04-056395-115

Me Boutin s'occupe de certaines causes référées par une collègue du Bureau d'aide juridique Droit de l'immigration. Dans un cas, il s'agissait d'initier des procédures de garde à l'égard d'enfants dont le soin avait été temporairement délégué par le père à des membres de sa famille dans le pays d'origine. Malheureusement, le



Ministère des affaires étrangères ne pourra nous assister dans cette démarche puisque l'enfant n'est pas citoyen canadien. Si nous obtenons jugement en Cour supérieure, il devra par la suite faire l'objet d'une reconnaissance par la juridiction étrangère. (12-88084-CB)

BAJ Crémazie

Les implications particulières

Me Nathalie Lefebvre est membre du conseil d'administration Femme relais et participe depuis 14 ans aux débats oratoires organisés par le Barreau de Montréal.

Me José Junior Da Costa est membre organisateur du Comité de liaison du Barreau et de la Régie du Logement.

Me Marilyn Gariépy est une personne ressource et conférence sur nos services et organisation pour l'organisme Relax- Action Montréal.

Me Roger Landry préside le conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi d'Ahunsti-Cartierville

Les causes d'intérêts

Me Vlarissa Varga

H. O. c. D. L., C.S. (Montréal) 500-12-325382-152

Il s'agit d'un dossier de séparation de corps qui s'est transformée en divorce en demande en cours de route. Le dossier est très volumineux en raison des multiples procédures : *Requêtes sur les mesures provisoires* des deux parties, *Requête en annulation de la pension alimentaire pour enfants et pour la demanderesse*, *requête en modification d'échéancier et la prolongation du délai pour inscrire*. Les parties ont eu plusieurs domiciles, ayant vécu au Canada, a Bahreïn et en Jordanie. La trame factuelle est devenue assez complexe depuis la séparation des parties et plusieurs jugements ont été rendus en Jordanie. Il est particulièrement difficile de gérer le dossier compte tenu du manque de collaboration de l'avocat du défendeur, contre lequel nous n'avons pas eu le choix que d'inscrire par défaut de plaider. (dossier pas terminé à la cour)

Me Nathalie Lefebvre

G. R. c. M. M., C.S. 500-04-067425-158 (Montréal) (23 décembre 2015)

Demande intérimaire visant le retour d'un enfant ayant été déplacé illicitement de Montréal en Iran. Les parties ont deux enfants issus de leur mariage en Iran. Les deux parties exercent la profession de médecin en Iran. Le défendeur se déplace avec les enfants de l'Ontario à Montréal. Madame obtient une permission pour quitter l'Iran et recherche ses enfants en Ontario. Dans l'intervalle, le défendeur, par l'entremise de sa famille, décide de retourner sa fille en Iran. Les policiers localisent l'un des enfants à Montréal et madame est hébergée dans un Centre. Le juge Claude Champagne ordonne le retour de l'enfant de l'Iran à Montréal. Étant donné les versions contradictoires, il prononce de manière intérimaire la garde partagée de l'enfant résidant à Montréal avec dépôt des passeports au dossier de la Cour. Le deuxième enfant est finalement de retour à Montréal.

Me Nathalie Lefebvre

A. H. c. T. T., C.S. (Montréal) 500-12-328968-155 (8 décembre 2015)

Demande d'un retour d'un enfant ayant été déplacé illicitement de Montréal à la Tunisie. Les parties se sont mariées en Tunisie en 2014 et un enfant est issu du mariage. Madame est victime de violence conjugale. Elle autorise le défendeur à voyager avec son fils en Tunisie. Le défendeur avise la demanderesse du non-retour de l'enfant et laisse l'enfant en Tunisie avec sa famille. La demanderesse tente un retour de l'enfant avec les autorités compétentes. Madame porte plainte pour enlèvement et violence. Monsieur est arrêté à son retour à Montréal et sera détenu. Monsieur sera détenu durant plus de quatre mois et ce, jusqu'à ce qu'il acquiesce au retour de l'enfant. La Juge Sylviane Boreinstein confie à la demanderesse la garde de l'enfant. L'enfant est finalement de retour à Montréal

Me Roger Landry

Droit de la famille - 15760 2015QCCS 1537

Couple marié, sans enfant. Monsieur est violent, contrôlant et abusif. Monsieur fait une plainte d'adultère contre madame au Maroc. Celle-ci est retenue au Maroc contre son gré. Au stade des mesures provisoires, monsieur est condamné à payer à madame une pension alimentaire de 2 000,00 \$ par mois.



Me Marylin Gariépy

[Aicha YASSIN c. MESS, TAQ \(Montréal\) SAS-M-173408-1007 \(15 octobre 2015\)](#)

Le MESS a réclaté plus de dix ans de prestations d'aide sociale à notre cliente, pour cause de vie maritale. Nous avons conclu une entente avec le MESS au terme d'une première journée d'audition pour moins de 60 % de la réclamation, sans avoir la preuve des adresses du conjoint pour la période en litige, vu son absence totale de coopération, bien que 3 enfants soient nés après la date de séparation retenue par notre cliente. À noter que ce dossier a été remis à 3 reprises, à la demande de monsieur, mais qu'il ne s'est jamais constitué de procureurs, pas plus qu'il n'a accepté de me rencontrer ou de me fournir les documents que je lui demandais.

Me Marylin Gariépy

[Coopérative d'habitation Cloverdale c. Libane, 2015 QCCQ 10125](#)

La jurisprudence unanime de la Régie du logement a retenu une interprétation de l'article 1929 C.c.Q. selon laquelle un locataire ne peut pas contester l'opportunité de l'évacuation, le montant de l'indemnité offerte, ainsi que toutes autres conditions dans lesquelles s'effectueront des travaux majeurs, lorsque les modifications en cause ont fait l'objet d'une entente entre le locateur et la majorité des locataires, dans le cadre d'un programme public de conservation et de remise en état des logements. Nous avons contesté cette interprétation et obtenu gain de cause à la Régie du logement. Le locateur a porté la décision en appel, mais la Cour du Québec a confirmé la décision de première instance. Ainsi, chaque locataire peut demander au Tribunal de statuer sur les conditions dans lesquelles s'effectueront les travaux qui visent son appartement selon les circonstances propres à sa situation.

Me Marylin Gariépy

[BMO c. ON 2015 QCCQ 2574](#)

La BMO a obtenu un jugement contre notre cliente pour un solde impayé de . Non contente d'avoir inscrit une hypothèque légale sur la résidence de notre cliente libre de toute autre dette, la BMO a saisi, puis vendu la résidence sous contrôle de justice. Or, le procès-verbal de saisie a été signifié à une «personne raisonnable» selon l'huissier, le fils de notre cliente alors âgé de 13 ans. Madame, a appris la vente de son bien plus de 6 mois après son adjudication à un tiers. Nous avons présenté une requête en opposition au motif que la saisie n'était nulle AB Initio, puisque la signification n'était pas valide. Un jugement en cours d'instance a rejeté l'objection de la BMO qui soutenait que nous aurions dû procéder par inscription de faux pour contester la validité d'un procès-verbal d'un huissier. Il a été décidé que le caractère raisonnable d'une personne ne représente pas un fait que l'officier public a pour mission de constater. Le jugement qui a mis fin à l'instance a rejeté notre opposition, mais la Cour d'appel a accueilli la permission d'en appeler (à noter que nous ne représentons pas madame On en appel puisqu'elle est désormais financièrement inadmissible). À suivre.

BAJ Immigration

Les implications particulières

Me Diane Petit est membre du comité Immigration et citoyenneté du Barreau du Québec.

Me Pierre-Olivier Marcoux est représentant du bureau au comité sur la Stratégie mondiale sur la détention du Haut-commissariat des réfugiés.

Me Marie-Andrée Fogg est membre du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale.

Me Anita E. Martinez est conférencière une fois par mois au YMCA au sujet des demandes de motifs humanitaires.

Les causes d'intérêts

Plusieurs avocats du bureau ont reçu des décisions accordant la demande d'exception de l'application de la condition imposée aux termes de l'article 72.1(1) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR) de cohabiter deux ans dans une relation conjugale avec le parrain.



Me Diane Petit a finalement obtenu après 12 ans d'attente, la résidence permanente pour un client citoyen de la République Démocratique du Congo qui fut jadis sous la juridiction de la DPJ et du PRAIDA. Un dossier complexe impliquant également Me Nathalie Pépin, avocate au Bureau droit criminel et pénal, qui par son professionnalisme et dévouement a contribué à l'aboutissement de ce dossier. Il s'agit d'un fort bel exemple de collaboration entre avocats du CCJM au service des intérêts de notre clientèle.

BAJ Sud-Ouest

Les implications particulières

Me Annie Rainville est ambassadrice de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM).

Me Brigitte Karib est membre de l'association des avocats et avocates en droit familial.

Les causes d'intérêts

Me Aliaa El-Hage

Sharon Tyndall c. Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
TAQ (Montréal) SAS-M-228284-1409

Audience tenue sur le hors délai de contester les réclamations d'aide sociale totalisant la somme de 20 707,12 \$ dans délai de 90 jours. Décision intéressante puisque le hors délai était de plus de deux ans et que la requérante devait démontrer au juge son impossibilité d'agir plus tôt. Elle avait même signé un accusé de réception de la décision contestée. La requérante a témoigné qu'à l'époque (automne 2011) elle était très malade souffrait d'une infection respiratoire et elle était dépressive. La preuve médicale a été produite et il a été démontré qu'à l'époque, de la réception des décisions de réclamations, la requérante vivait une grande détresse à plusieurs niveaux. En effet, la preuve révèle que la requérante vivait une situation de dénuement. Pour cette raison, le Tribunal l'a relevé de son défaut de produire les contestations dans le délai imparti.

Me Aliaa El-Hage

Droit de la famille 152964 2015 QCCA 1965

Requête de l'intimée en rejet d'appel - accueillie.

Dossier intéressant vu la lourdeur de la gestion par l'avocate des demandes abusives de l'appelant tant devant la Cour supérieure que devant la Cour d'appel. En effet, Monsieur a été déclaré quérulent par la Cour supérieure vu l'abus de procédures. Évidemment, de par la nature des requêtes présentées par Monsieur (Requête amendée de l'appelant pour sanctionner les abus de procédures, les dommages, déclarer quérulente Erika Aliova, exiger un test d'ADN de Odalie Blaise, radier pour défaut de compétence et outrage au Tribunal) devant la Cour d'appel, le banc de trois juges a accueilli la requête en rejet présentée par Me Aliova suite à ses représentations.



LE PROCHAIN EXERCICE

Le conseil d'administration du CCJM a adopté lors de la réunion du 8 février 2016 les objectifs annuels suivants auxquels s'ajouteront les actions prévues pour l'année 2016-2017 au *Plan stratégique 2013-2017* :

ENJEU I UNE ORGANISATION FAVORISANT L'ACCÈS À LA JUSTICE

- Promouvoir nos services et la hausse des seuils d'admissibilité
- Diffuser le matériel promotionnel sur les écrans dans les salles d'attente et sur le site Web
- Offrir au moins 6 séances d'information sur les services offerts par le CCJM
- Offrir au moins 10 séances d'information sur le volet contributif
- Réaliser une campagne lors de l'augmentation du salaire minimum
- Élaborer les normes organisationnelles, diffuser la vision commune à l'ensemble des employés et élaborer le plan d'action dans chaque bureau
- Maintenir et consolider l'ensemble de l'offre de services en droit du logement, en droit de l'immigration, en droit de la santé ainsi qu'au niveau des assises et des procès de longue durée en droit criminel
- Initier les nouveaux employés à l'ensemble de nos services
- Former les employés et les avocats sur la gestion de la Loi sur l'aide juridique
- Former un groupe pour assurer une vigie suite à l'entrée en vigueur du NCPC

ENJEU II UNE ORGANISATION DYNAMIQUE ET RAYONNANTE DANS LA SOCIÉTÉ

- Mettre en œuvre la politique des communications et son plan directeur
- Élaborer les normes graphiques
- Faire une campagne d'information à chaque hausse de seuil d'admissibilité
- Participer au Salon de l'immigration et au Salon Visez droit
- Mesurer la qualité des relations avec les organismes partenaires du CCJM
- Conclure de nouveaux partenariats avec des organismes communautaires et institutionnels

ENJEU III UNE ORGANISATION ATTRAYANTE ET PERFORMANTE

- Poursuivre les travaux de mise à niveau des plans d'accueil et d'intégration pour tous les employés
- Participer aux salons de l'emploi de l'U de Mtl, McGill, UQÀM et Émica et, lorsqu'indiqué, collaborer avec les autres centres
- Poursuivre l'élaboration d'un plan de relève de tous les employés
- Offrir un programme de formation de la relève pour les cadres
- Élaborer un plan de formation pour les avocats
- Former des avocats experts au coaching
- Mettre en place des mesures identifiées et possibles permettant d'améliorer le climat de travail
- Réviser et bonifier le programme de reconnaissance
- Élaborer un programme pour favoriser les saines habitudes de vie



LA LISTE DES IMPLICATIONS DES AVOCATS AUPRÈS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUTRES ASSOCIATIONS

Cette section présente sous forme de tableau, les implications de nos professionnels et employés.

ORGANISME	NOM DE L'AVOCAT ou de L'EMPLOYÉ	IMPLICATION (description)	Depuis le
L'aide à la personne et à la famille			
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FEDE)	Diane Petit	participante	23-04-2015
Cour Municipale de Mtl, programme "Côté cour"	Diane Petit	formation pour les intervenantes	30-10-2015
Refuge de l'ouest de L'île	Diane Petit	Référence et formation pour les intervenantes	01-04-2015
Maison d'Athéna	Anita Martinez	référence pour les intervenantes	2013
Transit 24	Anita Martinez	référence pour les intervenants	2010
La Maisonnée	Diane Petit	référence pour les intervenants	1988
CAVAC	Marie-André Fogg	formation en imm. et résidence cond., réf.pour les intervenants	2014
Clinique juridique itinérante	Anita Martinez	les intervenantes	2015
Résidence du YMCA (demandeurs d'asile nouvellement)	Me Fogg et Me Martinez	conférence bi-mensuelle	1999
Côté-Cour (Cour municipale et Cour du Québec)	Anita Martinez	référence pour les intervenants	2008
Centre de crise (femmes en difficultés)	Anita Martinez	référence pour les intervenants	2015
Résidence du YMCA (demandeurs d'asile refusés comme réfugié)	Anita Martinez	Conférence une fois par mois sur les demandes de motifs humanitaires	2014
Maison de Lina	Anita Martinez	référence pour les intervenants	2015
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FEDE)	Marie-Andrée Fogg	conférencière lors du congrès du 23-04-2015	2015
CACI, centre d'appui aux communautés immigrantes	Marie-Claude Marcil	journée porte ouverte, représentation de l'organisation et de nos services novembre 2015	
Femme relais	Nathalie Lefebvre	Conseil d'administration	depuis 2011
Fondation du Dr Julien	Me Joey Hanna	rencontres de clients à la cliniques, informations juridiques sur	oct-15
Fondation Dr Julien	Me Nataly Gauvin	nos services, référencement	nov-15
Père Sablon	Anne Larivière	2 séances d'information	juil-05
Fondation du Docteur Julien	Martin D.Charest	Clinique juridique dans les locaux, renc.de nouveaux clients	2014-mars2015
Comité de santé mentale à Laval	Louise Deschênes	DÉVELOPPER PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA COUR	
Comité de santé mentale à Laval	Julie Charlebois	DÉVELOPPER PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA COUR	
Comité de liaison droit de la jeunesse	Louise Deschênes		
Maison d'Élizabeth (Et Elizabeth High School))	Nathalie Drouin	Conférences, orientation et prise en charge de dossiers	2012
Centre au puits	Nathalie Drouin	présidente du Conseil d'administration	2012
CSPE - Fondation du Dr. Julien	Nathalie Drouin	orientation de première ligne et conférence	2015
CSPE - Fondation du Dr. Julien	Stavroula Koufou	Co-conférencière (Naître et grandir)	janv-16
CSPE - Fondation du Dr. Julien	Otila Feraru	Co-conférencière (droits économiques des conjoints)	mars-16
CSPE - Fondation du Dr. Julien	Marie-Pierre Marquis	représentation logement, affaires sociales et famille	2014
CSPE - Fondation du Dr. Julien	Catherine Boutin	représentation logement, affaires sociales et famille	2014



CSPE - Fondation du Dr. Julien	Élise Robert-Breton	représentation logement, affaires sociales et famille	2014
Auberge SHALOM	Me Élise Robert-Breton	représentation femmes en difficulté	2015
Maison bleue de Côte-des-Neiges	Marie-Pierre Marquis	Orientation première ligne et représentation femmes en difficulté	2012
Organisme contre l'Alzheimer	Sandra Tremblay	bénévolat	
Associations diverses			
Stratégie mondiale sur la détention du Haut commissariat des réfugiés	Pierre-Olivier Marcoux	représentant du Bureau	fin 2014
des Nations unies (Comité régional est du Canada)			
Comité consultatif sur la qualité du service ASFC/CIC	Diane Petit	membre	1999
Comité CISR-AQAADI-ONG-	Marie-Andrée Fogg	membre	1999
Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale CATHI	Marie-Andrée Fogg	membre	2014
Colloque annuel de l'AQAADI	Pierre-Olivier Marcoux	participant	oct.2015
Conférence annuelle ACADR	Pierre-Olivier Marcoux	participant	nov.2015
AQDR Ahuntsic- Saint-Laurent	Marie-Claude Marcil	conférences sur nos services, droit du logement, mandat et testament	janv-16
Attachés politique, député de Gouin et al.	Marie-Claude Marcil	conférence sur nos services et discussion de partenariat	sept-15
Alte- Femmes	Diane Beaulieu	session d'information juridique	2008
Comité violence conjugale	Ann Wasajja	membre du comité repr.l'aide juridique	
Comité violence conjugale	Nathalie Pépin	memcre du comité repr.l'aide juridique	
Associations professionnelles			
Association du Jeune Barreau de Montréal	Me Érika Aliova	Consultations mensuelles sur la Régie du logement et mercredi j'en	nov-10
		parle à mon avocat: consultations auprès des jeunes	
Association du Jeune Barreau de Montréal	Me Annie Rainville	Ambassadrice	2012
Association des avocats et avocates en droit familial	Me Brigitte Karib	membre	2005
AQAADI	DianePetit	membre	1988
Association des avocats en droit de la famille du Québec	Cristiane Lalonde	Membre et elle a donné une formation NCPC 15-10-2015	
Association Canadienne Italienne des Juristes du Québec	Me Donato Centomo	Membre	
Juri Pop	Sandra Tremblay	mentorat	janv.2016
Comité de santé mentale de Montréal	Élaine Châteauevert		
Table de psychiatrie légal	Élaine Châteauevert		
AADM	Nathalie Pépin	membre du CA	
AADM	Charles Benmouyal		
AADM	Charles Silvain	membre du CA	
Association des juristes progressistes	William Henriques	membre du comité de la judiciarisation	
Barreau du Québec :			
Comité Immigration et citoyenneté	Diane Petit	membre	2005
Conseil canadien pour les réfugiés	Marie-Andrée Fogg	participation à une consultation nationale sur la traite de la pers.	juil.2015



Comité de liaison du Barreau du Québec avec les cours municipales	Me Gilles Trudeau		
Comité en droit de la Jeunesse	Dominique Trahan	Président	2004
Comité double juridiction	Dominique Trahan	représentant du Barreau	2015
Comité en Droit Familial	Me Christiane Lalonde	Membre	
Comité sur la Procédure Civile	Me Donato Centomo	Président	
Chargé de cours	Yves Gratton	cours de droit pénal	
Comité Cour d'Appel	Francine Léger	Table de discussion sur les améliorations à apporter pour une bonne gestion	2008
Barreau de Laval :	NOM DE L'AVOCAT ou de L'EMPLOYÉ	IMPLICATION (description)	Depuis
Formation au Barreau de Laval	Christiane Lalonde	formation NCPC 28-01-2015	
Comité de formation	Donato Centomo	Président	
Barreau de Montréal :			
Membre du comité des Concours	Me Nathalie Marois	Justice Bonne Mine et Débats oratoires	2009
Salon Visez Droit	Me Brigitte Karib	Membre du comité organisateur	2013
Société Élizabéth Fry	Me Gilles Trudeau	Président du CA	
Salon Visez Droit	Me Joey Hanna	activités sur scènes du Salon	avr-15
salon Visez Droit	Me Isabelle Allard	activité sur scènes du Salon- présence au kiosque de L'aide juridique	sept-03
Comité de liaison avec le CAIJ	Me Nancy Turk	membre du comité	oct-15
Comité sur la justice administrative	Me Nataly Gauvin	membre du comité	sept-13
Comité de liaison avec la cour Supérieure en matière familial	Me Angela Todaro	membre du comité	sept-10
Comité sur le mentorat	Me Aline Quach	Présidente du comité	sept-08
Comité diversité ethnoculturel	Me Aline Quach	Présidente du comité	sept-09
Comité de Liaison avec La Chambre de La Jeunesse	Dominique Trahan	Président	2002
Comité de Liaison avec La Chambre de La Jeunesse	Michel Leclerc	Membre	2004
Comité Salon Visez Droit	Alec Fafard	Membre	2008
Comité des concours	Me Nathalie Lefebvre	membre du comité organisateur	2002
Comité de liaison du Barreau et Régie du logement	Me José Da Costa	membre	2011
Relax-Action Montréal	Marilyn Gariépy	personne ressource et conférence sur nos services et organisation	oct.2015
Transit-24	Marilyn Gariépy	Atelier de consultation sur autorité parentale	mai-15
Transit-24	Nathalie Lefebvre	personne ressource et conférence sur nos serv.et organisation	plus de deux ans
Maison Athena	Nathalie Lefebvre	personne ressource et conférence sur nos serv.et organisation	
Comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre civile	Me Nathalie Drouin	membre du comité (représentant l'aide juridique)	2014
Comité de liaison avec la Cour municipale	Josée Hamel	membre du comité	
	Élise Robert-Breton	membre du comité organisateur	2014
Autres organismes			
Hôpital Ste-Justine	Me Annie Rainville	Présidente du comité des usagers; membre du C.A.; membre du	2006-31/3/2015
Institut Phillippe Pinel	Francine Léger	rencontre avec les criminologues relativement à la Loi sur la sécurité du revenu	déc.2014
Organisme de pédiatrie sociale			



Au pas de la rue			
Les résidence Poupert			
Organisme SORIF			
Hôpital Louis Hypolite Lafontaine	Diane Petit	Référence pour les travailleurs sociaux	1999
Hôpital Sacré-Coeur, Pavillon Albert-Prévost	Diane Petit	Référence pour les travailleurs sociaux	2002
Hôpital Fleury, Clinique de psychiatrie	Diane Petit	idem	1999
CUSM, Centre thoracique	Diane Petit	idem	1988
Centres Jeunesses à travers le Québec	Diane Petit	idem	1988
Curateur public du Québec	Diane Petit	référence pour les curateurs délégués	1988
CLSC CDN (PRAIDA)	Tous les avocats	référence pour les travailleurs sociaux	1988
Tous les Centres comm.juridique et la CSJ	Tous les avocats		
Centre jeunesse de Montréal (LSJPA)	Diane Petit	référence et formation pour les intervenants en délinquance	31-3-2015
Ministère de la Justice Qc-Comité Intéministériel LSJPA	Dominique Trahan	Membre du comité interministériel LSJPA	2000
Centre jeunesse de Montréal	Dominique Trahan	Comité 95 voie accélérée	2015
Ministère Santé Services Sociaux du Québec	Dominique Trahan	Membre du comité interministériel LPJ	2004
Pro-bono UQAM	Dominique Trahan	Supervision d'étudiants	mai-14
SORIF	Brigitte Lavoie	atelier d'information juridique	sept.15
L'EN-Droit	Donato Centomo	avocat ressource pour les clients déminis de ce centre	
Fondation québécoise du cancer	Nathalie Drouin	Membre du conseil d'administration	2015
Curateur Public du Québec	Nathalie Drouin	Membre du comité consultatif de protection et de représentation	2015
		des personnes inaptes ou à protéger	
YMCA Hochelaga Maisonneuve	Me Catherine Boutin	aide aux devoirs et activités (enfants et adolescents)	2009
Cold cases media (Soutien famille de victimes meurtres non résolus)	Marie-Andrée Leclaire	Vice-présidente du conseil d'administration	2013
Juri Pop	Hussein Hassan	membre jury débats oratoire	2009
Revivre	Penelope Karavelas	bénévolat	2009
Coalition sur la hausse des seuils d'admissibilité	Penelope Karavelas	bénévolat	2006
McGill conférence des juges	Charles Benmouyal	conférencier	2015
PTTCQ	Nathalie Gauthier	membre du comité	
Autres organismes communautaires			
Centre Aux puits	Justine Lambert Boulianne	membre du conseil d'administration	déc.15
Cuisiniers Sans Frontières	Mylène Saad	Levée de fonds	2008
CPE Les 1000 pattes	Mylène Saad	Levée de fonds	2013
Fonfation du Docteur Julien	Mylène Saad	Levée de fonds	2015
Halte garderie	Mylène Saad	Levée de fonds	2015
Soccer Spatiale, ville de St-Hubert	Me Emmanuelle De Champlain	Gérante d'équipe	2015
Garderie Les étoiles futures	Me Emmanuelle De Champlain	Membre du CA	2013
O.E.I.L. (défense des droits des locataires)	Catherine Boutin	Représentation des droits des locataires	2015



O.E.I.L. (défense des droits des locataires)	Nathalie Drouin	Orientation de première ligne	2015
BCRS (Black community resource centre)	Catherine Boutin	conférencière	2016
Projet GENÈSE/Project GENESIS	Me Élise Robert-Breton	Représentation droits des locataires	2015
Projet GENÈSE/Project GENESIS	Me Benoit Décarie	Représentation droits des locataires	2015
CLSC des Faubourg	Francine Léger	rencontre avec les T.S.	2014
CLSC des Faubourg	Marcel Lefebvre	équipe de maintien à domicile, infos sur la Loi AJ, ses services couverts	2014
Conférences ou représentations			
J'apprends avec mon enfant	Me Nathalie Marois	Rencontre au bureau Sud-Ouest et échange des services respectifs	oct-15
Centre Communautaire St-Antoine (HLM Charlebois)	Me Nathalie Marois	Présentation de nos services et conférence sur succession, mandats et	mars-16
		ouverture de régime de protection	
Centraide	Me Nathalie Marois	Responsable de campagne CCJM 2015	nov-15
Université de Montréal (Faculté de droit)	Me Nathalie Drouin	Conférence Le droit de l'enfant et sa représentation	mars-16
Salon Visez droit	Marilyne Gariépy et al.	représentation	avr-15
Salon de l'immigration	Alexandra Boudon	représentation	juin-15
Salon de l'immigration	Joey Hanna	présence au kiosque de l'aide juridique	juin-16
Salon de l'immigration	Me Justine Lambert Boulianne	présence au kiosque de l'aide juridique	juin-15
Centre des femmes sud Asiatiques	Me Justine Lambert Boulianne	conférence sur nos services incluant le volet contributif	juil-15
Barreau de l'Outaouais	Me Aline Quach	Formation sur l'enlèvement international d'enfants	sept-15
Journées d'étude de la CSJ	Diane Petit	Formation <i>Immigration et LPJ en trois temps...</i>	nov.2015
Maison du père	Martin D.Charest	Conférence sur l'aide juridique incl.volet contributif	2015
École secondaire Curé Antoine Labelle	Anne Thibault	2 conférences sur les mythes et réalités de la pratique du droit AJ	
Café jeunesse multiculturel	Dominique Trahan	conférencier	2011
The native frienship centre	Alec Fafard	conférencier	2015
Barreau de Laval	Dominique Trahan	conférencier	2015
Café jeunesse multiculturel	Sonia Harvey	Conférencière	
Soccer FUTSAL	Me Hussein Hassan	membre	
Grand défi Pierre Lavoie	Me Michèle Lamarre Leroux	bénévole	
Vo2max	Me Valérie Lafortune	Administratrice	
MAC (mouvement Action Chômage)	Me Milèva Camiré	Présidente du Conseil d'administration	
Comité Sefarad unifié du Québec	Me Sarah Mimran	Membre	
CADED (conf. Des asso. En droit civil)	Me Hussein Hassan	conférencier	2015
Organisme le Phare	Me Judy Manuelle Présent	Conférencière	
Université Mc Gill Faculté de droit	Me Michèle Lamarre Leroux	bénévole	
Institution d'enseignement			
UQAM	Me Aline Quach	Formation sur l'enlèvement international d'enfant	mars-15
Université de Montréal	Joey Hanna	Juge au concours de plaidoiries	avr.15
UQAM	Dominique Trahan	Présentation centre de développement professionnel et placement	2010



Université de Montréal	Dominique Trahan	Présentation au Comité étudiants droit criminel	2015
Université de Montréal	Dominique Trahan	Immersion à l'aide juridique de Montréal-Jeunesse	2013
École secondaire Louis-Philippe Paré	Dominique Trahan	Conférencier	2015
École de criminologie U de M	Sonia Harvey	participation à une recherche	2015
École de criminologie U de M	Mylène Saad	participation à une recherche	2015
École de criminologie U de M	Karine Doherty	participation à une recherche	2015
École de criminologie U de M	Dominique Trahan	participation à une recherche	2015
École du Barreau de Montréal	Me Christiane Lalonde	enseignement du droit familial	
Université de Montréal	Me Donato Centomo	Représentant du Barreau du Québec	2015
École du barreau de Montréal	Nathalie Drouin	Professeur (droit de la famille)	2005
École du barreau de Montréal	Marie-Pierre Marquis	Professeur (droit des personnes)	2005
Université de Montréal	Nathalie Gauthier	chargé de cours	
UQAM	Nathalie Pépin	chargé de cours	



AIDE JURIDIQUE

Montréal

Consolidé de la région

Analyse de l'évolution des demandes du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

Contributif et gratuit

Demandes TRAITÉES - ACCEPTÉES - REFUSÉES

	Grand total	Demandes non-statutées		Demandes statutées			Permanents (demandes acceptées)				Pratique privée (demandes acceptées)			
	demandes traitées	En suspens	Attest. cond.	Refusées	Acceptées Att. régulières	Total	Réquilières	Consul	Attest. cond.	Total	équilières	Consul	Attest. cond.	Total
Civil et administratif	14,676	38	41	4,361	10,236	14,597	5,028	2 338	39	7,405	2,554	316	2	2,872
Familial	13,364	27	5	2,944	10,388	13,332	6,268	634	0	6,902	3,438	48	5	3,491
Protection de la jeunesse	6,690	57	2	230	6,401	6,631	2,631	18	2	2,651	3,729	23	0	3,752
Immigration	4,782	6	0	503	4,273	4,776	647	509	0	1,156	3,088	29	0	3,117
Homologation	571	1	0	61	509	570	481	0	0	481	28	0	0	28
SARPA	4	0	0	0	4	4	0	0	0	0	4	0	0	4
Civil	40,087	129	48	8,099	31,811	39,910	15,055	3 499	41	18,595	12,841	416	7	13,264
	100.0%	0.3%	0.1%	20.3%	79.7%	100.0%								
Carcéral	1,545	17	0	282	1,246	1,528	271	1	0	272	934	40	0	974
Criminel	10,386	125	135	2,117	8,009	10,126	2,298	242	134	2,674	5,461	8	1	5,470
Criminel/Jeunesse	3,179	32	3	101	3,043	3,144	1,112	55	3	1,170	1,876	0	0	1,876
Criminel/Sommaire	20,754	72	279	5,062	15,341	20,403	5,362	203	278	5,843	9,766	10	1	9,777
Criminel Chapitre III	20	0	0	0	20	20	20	0	0	20	0	0	0	0
Criminel	35,884	246	417	7,562	27,659	35,221	9,063	501	415	9,979	18,037	58	2	18,097
	100.0%	0.7%	1.2%	21.5%	78.5%	100.0%								
Notarial	157	0	0	67	90	157	0	0	0	0	62	28	0	90
Sous-total	76,128	375	465	15,728	59,560	75,288	24,118	4 000	456	28,574	30,940	502	9	31,451

NOTE: Excluant les appels de comparution pour lesquels il n'y a pas eu de demandes d'aide juridique du requérant



AIDE JURIDIQUE

Montréal

Consolidé de la région

Analyse de l'évolution des demandes du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

Contributif et gratuit

Demandes TRAITÉES - ACCEPTÉES - REFUSÉES

	<u>Grand total</u> <u>demandes traitées</u>	<u>Demandes non-statuées</u>		<u>Demandes statuées</u>			<u>Permanents (demandes acceptées)</u>				<u>Pratique privée (demandes acceptées)</u>			
		<u>En suspens</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Refusées</u>	<u>Acceptées</u>		<u>Régulières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>	<u>Régulières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>
					<u>Att. régulières</u>	<u>Total</u>								
<i>Données incomplètes</i>	262	212	0	50	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0

NOTE: Excluant les appels de comparution pour lesquels il n'y a pas eu de demandes d'aide juridique du requérant

imprimé le : 2016/05/13

SGBD Admissibilité -- Modèle StTrait1v5

Page 2





AIDE JURIDIQUE

Montréal

Consolidé de la région

Analyse de l'évolution des demandes du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

Contributif et gratuit

Demandes TRAITÉES - ACCEPTÉES - REFUSÉES

	<u>Grand total</u> <u>demandes traitées</u>	<u>Demandes non-statutées</u>		<u>Demandes statuées</u>			<u>Permanents (demandes acceptées)</u>				<u>Pratique privée (demandes acceptées)</u>			
		<u>En suspens</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Refusées</u>	<u>Acceptées</u> <u>Att. régulières</u>	<u>Total</u>	<u>Régulières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>	<u>Régulières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>
Grand total	76390	587	465	15778	59560	75338	24118	4000	456	28574	30940	502	9	31451
Comparaison avec période précédente							28 118				31 442			
1er avril 2014 au 31 mars 2015	75,957	193	197	14,824	60,743	75,567	28,763		194	28,957	31,980		3	31,983
Variation an. courante vs an. précédente	433	394	268	954	-1,183	-229	-645		262	-383	-538		6	-532
Variation / Total année courante	0.6%	204.1%	136.0%	6.4%	-1.9%	-0.3%	-2.2%		135.1%	-1.3%	-1.7%		200.0%	-1.7%

NOTE: Excluant les appels de comparution pour lesquels il n'y a pas eu de demandes d'aide juridique du requérant

Imprimé le : 2016/05/13

SGBD Admissibilité -- Modèle StTrait1v5

Page 3





Demandes TRAITÉES - ACCEPTÉES - REFUSÉES

	<i>Grand total demandes traitées</i>	Demandes non-statutées		Demandes statutées			Permanents (demandes acceptées)				Pratique privée (demandes acceptées)			
		<i>En suspens</i>	<i>Attest. cond.</i>	<i>Refusées</i>	<i>Acceptées Att. régulières</i>	<i>Total</i>	<i>Régulières</i>	<i>Consul</i>	<i>Attest. cond.</i>	<i>Total</i>	<i>Régulières</i>	<i>Consul</i>	<i>Attest. cond.</i>	<i>Total</i>
<i>Civil et administratif</i>	1,239	3	1	812	423	1,235	230	9	0	239	174	10	1	185
<i>Familial</i>	1,571	4	0	585	982	1,567	519	4	0	523	457	2	0	459
<i>Protection de la jeunesse</i>	159	3	0	54	102	156	1	0	0	1	101	0	0	101
<i>Immigration</i>	121	0	0	59	62	121	1	1	0	2	58	2	0	60
<i>Homologation</i>	9	0	0	3	6	9	6	0	0	6	0	0	0	0
Civil	3,099	10	1	1,513	1,575	3,088	757	14	0	771	790	14	1	805
	100.0%	0.3%	0.0%	49.0%	51.0%	100.0%								
<i>Carcéral</i>	56	4	0	20	32	52	0	0	0	0	32	0	0	32
<i>Criminel</i>	258	1	3	97	157	254	79	4	3	86	74	0	0	74
<i>Criminel/Jeunesse</i>	6	0	0	2	4	6	2	0	0	2	2	0	0	2
<i>Criminel/Sommaire</i>	655	3	7	270	375	645	214	3	7	224	157	1	0	158
<i>Criminel Chapitre III</i>	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Criminel	976	8	10	389	569	958	296	7	10	313	265	1	0	266
	100.0%	0.8%	1.0%	40.6%	59.4%	100.0%								
<i>Notarial</i>	14	0	0	8	6	14	0	0	0	0	6	0	0	6
Sous-total	4,089	18	11	1,910	2,150	4,060	1,053	21	10	1,084	1,061	15	1	1,077
<i>Données incomplètes</i>	14	7	0	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0

NOTE: Excluant les appels de comparution pour lesquels il n'y a pas eu de demandes d'aide juridique du requérant



AIDE JURIDIQUE

Montréal

Consolidé de la région

Analyse de l'évolution des demandes du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

Contributif

Demandes TRAITÉES - ACCEPTÉES - REFUSÉES

	<u>Grand total</u> <u>demandes traitées</u>	Demandes non-statuées		Demandes statuées			Permanents (demandes acceptées)				Pratique privée (demandes acceptées)			
		<u>En suspens</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Refusées</u>	<u>Acceptées</u> <u>Att. régulières</u>	<u>Total</u>	<u>Régulières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>	<u>équières</u>	<u>Consul</u>	<u>Attest. cond.</u>	<u>Total</u>
Grand total	4103	25	11	1917	2150	4067	1053	21	10	1084	1061	15	1	1077
Comparaison avec période précédente							1 074				1 076			
1er avril 2014 au 31 mars 2015	4,108	25	4	1,825	2,254	4,079	1,157		4	1,161	1,097			1,097
Variation an. courante vs an. précédente	-5		7	92	-104	-12	-83		6	-77	-21			-20
Variation / Total année courante	-0.1%		175.0%	5.0%	-4.6%	-0.3%	-7.2%		150.0%	-6.6%	-1.9%			-1.8%

NOTE: Excluant les appels de comparution pour lesquels il n'y a pas eu de demandes d'aide juridique du requérant

imprimé le : 2016/05/13

SGBD Admissibilité -- Modèle StTrait1v5

Page 2



ANNEXE III

Statistiques 2012-2013-2014-2015-2016 pour tous les Centres Communautaires Juridiques

Service provincial de garde téléphonique

	C.C.J. Abitibi					C.C.J. Estrie*					C.C.J. Outaouais					C.C.J. Côte-Nord					C.C.J. Mauricie					C.C.J. Rive-Sud					C.C.J. Montréal					C.C.J. Québec					C.C.J. Gaspésie					C.C.J. Saguenay					C.C.J. Laurentides				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016					
janvier	119	102	106	105	108	3	4	4	81	64	101	90	86	78	78	23	16	10	14	60	124	123	107	112	119	348	322	342	330	278	816	1030	815	751	903	153	136	115	117	107	34	47	36	31	41	33	43	28	30	30	283	283	259	252	245
février	106	88	104	104	112	1	1	1	68	48	103	94	92	92	75	21	24	12	23	19	116	111	123	128	87	370	280	337	295	302	902	1043	795	733	849	134	111	120	105	121	57	55	46	62	47	37	34	34	33	29	301	224	285	223	222
mars	117	111	103	117	98	0	6	3	122	52	121	107	111	91	73	12	18	18	16	17	145	125	151	118	89	397	388	333	346	275	940	1010	895	777	748	196	169	132	106	95	40	71	50	36	34	31	46	39	33	21	327	290	294	292	235
avril	129	122	128	117		4	1	3	91		97	93	117	96		20	23	17	12		160	107	135	127		439	396	397	333		907	1046	918	770		170	124	123	134		63	67	48	59		41	37	45	39		321	248	333	287	
mai	118	128	121	132		8	5	2	100		119	114	119	128		26	14	22	19		157	126	133	117		445	382	427	397		1077	1182	977	781		172	151	160	164		69	59	53	44		42	42	45	49		326	295	330	344	
juin	138	165	119	147		1	10	1	102		141	107	122	89		39	26	22	32		163	130	130	124		440	417	402	331		953	1309	1009	808		181	168	147	131		67	72	60	58		49	37	48	52		335	300	335	330	
juillet	151	145	147	150		4	3	48	71		136	103	123	82		40	35	20	35		176	143	148	140		434	446	353	354		1064	1067	882	820		193	158	168	150		54	80	72	65		46	44	48	45		356	299	334	331	
août	135	150	176	147		7	8	84	84		133	109	126	126		26	22	19	12		187	160	115	142		453	400	378	386		1047	1026	928	738		160	132	141	153		68	84	72	60		37	38	62	33		328	324	311	348	
septembre	152	125	138	115		3	4	69	84		121	106	92	99		28	17	13	18		182	132	140	132		477	369	416	340		1015	950	863	797		175	142	148	116		74	42	52	58		44	63	44	42		319	287	312	283	
octobre	134	148	127	104		3	3	80	96		152	89	102	98		30	17	15	25		162	162	116	111		425	378	411	378		1107	1127	815	889		140	133	149	152		58	65	58	52		45	31	44	38		287	324	320	298	
novembre	99	129	120	112		2	2	81	87		102	111	106	99		26	21	12	15		139	123	116	107		383	333	423	363		1006	960	792	778		150	138	156	102		64	49	64	35		46	34	38	26		283	267	317	249	
décembre	76	104	102	119		1	3	85	106		59	120	105	91		19	17	17	15		117	143	107	102		302	343	347	311		781	807	750	817		129	160	119	138		43	52	47	52		41	42	40	34		222	293	282	257	

	2012	2013	2014	2015	2016	2013-2014	2014-2015	variation à ce jour
Abitibi	1474	1413	1491	1469	318	6%	-1%	-2%
Estrie*	37	47	461	1092	164	881%	137%	-39%
Outaouais	1385	1123	1301	1169	226	16%	-10%	-13%
Côte-Nord	310	233	197	236	96	-15%	20%	81%
Mauricie	1828	1442	1521	1460	295	5%	-4%	-18%
Rive-Sud	4913	4111	4566	4164	855	11%	-9%	-12%
Montréal	11815	11750	10439	9459	2500	-11%	-9%	11%
Québec	1953	1562	1678	1568	323	7%	-7%	-2%
Gaspésie	691	691	658	612	122	-5%	-7%	-5%
Saguenay	492	449	515	454	80	15%	-12%	-17%
Laurentides	3688	3141	3712	3494	702	-5%	-5%	-8%

	2012	2013	2014	2015	2016
janvier	2037	2196	1908	1901	2033
février	2148	2065	1949	1866	1911
mars	2326	2341	2129	2054	1737
avril	2351	2264	2264	2065	0
mai	2561	2498	2389	2275	0
juin	2507	2741	2395	2204	0
juillet	2657	2523	2343	2243	0
août	2583	2453	2412	2229	0
septembre	2590	2237	2287	2084	0
octobre	2543	2477	2237	2241	0
novembre	2300	2167	2225	1973	0
décembre	1790	2084	2001	2042	0
TOTAL	28393	28046	26539	25177	5681

2014
26539
2015
25177

variation 2013-2014
-5.4%
variation 2014-2015
-15.5%
variation à ce jour
-2.4%



Campagne de presse sur la hausse du seuil d'admissibilité à l'aide juridique 2016

L'Écho de la Baie L'Aviron, 5 janvier 2016

L'aide juridique désormais arrimée avec le salaire minimum

<http://www.lechodelabaie.ca/actualites/societe/2016/1/5/l-aide-juridique-desormais-arrimee-avec-le-salaire-minimum.html>

Commission des services juridiques, 5 janvier 2016

Invitation aux médias – Hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2401054274>

Le Pharillon, 5 janvier 2016

L'aide juridique maintenant arrimée avec le salaire minimum

<http://www.lepharillon.ca/actualites/societe/2016/1/5/l-aide-juridique-maintenant-arrimee-avec-le-salaire-minimum.html>

Portail Québec, 5 janvier 2016

Hausse de 17.75 % du volet gratuit des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2401054274>

Agence QMI, 5 janvier 2016

Le seuil d'accès au volet gratuit de l'aide juridique augmenté

<http://www.journaldemontreal.com/2016/01/05/le-seuil-dacces-au-volet-gratuit-de-laide-juridique-est-augmente>

Me José Turgeon, Directeur général du CCJM, 6 janvier 2016

Conférence de presse

Journal Métro, 6 janvier 2016

L'aide juridique pour combattre la pauvreté

<http://journalmetro.com/actualites/national/900068/laide-juridique-pour-combattre-la-pauvrete/>

Le Soleil, 6 janvier 2016

L'aide juridique est accessible à plus de Québécois

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201601/06/01-4937261-laide-juridique-est-accessible-a-plus-de-quebecois.php>

Ici Radio-Canada, 6 janvier 2016

Aide juridique : le meilleur accès au service est applaudi

<http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/01/06/004-centre-justice-proximite-aide-juridique-david-duchesne.shtml>



Ici Radio-Canada, 6 janvier 2016

L'accès à l'aide juridique élargi

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/01/06/003-aide-juridique-plus-de-personnes-admissibles-seuil.shtml>

Droit-Inc, 7 janvier 2016

Depuis le 1^{er} janvier, l'aide juridique est accessible à plus de Québécois

<http://www.droit-inc.com/article16921-Depuis-le-1er-janvier-l-aide-juridique-est-accessible-a-plus-de-Quebecois>

L'Avantage votre journal, 7 janvier 2016

L'aide juridique accessible à plus de Québécois

<http://www.lavantage.qc.ca/Actualites/National/2016-01-07/article-4396592/Laide-juridique-accessible-a-plus-de-Quebecois/1>

Le Bref, janvier 2016

Hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/aide/seuils_aide.htm

Me Isabelle Allard, 11 janvier 2016

Hausse de 17,75 % du volet gratuit des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

<http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2016/0111-seuil>

Le journal du Barreau, février 2016 – vol.48 n° 1

Avis aux membres

Hausse de 17,75 % du volet gratuit des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

<http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2016/0111-seuil>

